

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 19 Septembre 2017

Membres présents :

Collège « professeurs » : Richard LE NAOUR, Guillaume GELLE, Sophie GANGLOFF, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Lissan AFILAL, Aomar HADJADJ

Collège « autres enseignants » : Olivier DUPERON, Ahlem ARFAOUI, Marie-Pierre CURUTCHET, Leila BENSALAH

Collège « BIATSS » : Sandrine HENRY, Corinne JUPILLAT, Emmanuel BONNET, Régis MARION

Collège « étudiants » : Thomas DOGNA

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Valérie BAZIN MALGRAS, Jean-Luc PROST

Membres représentés :

Isabelle VILLENA et Cécile BRION ont donné pouvoir à Richard LE NAOUR.

Carl ARNDT et Cédric JACQUARD ont donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI.

Féthi CHEBLI a donné pouvoir à Sandrine HENRY.

Pacôme SIENTZOFF et Mathilde BOUQUIN ont donné pouvoir à Thomas DOGNA.

Virginie BRULE-PINTAUX et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Sylvie CONTE a donné procuration à Guillaume GELLE.

Membres de droit :

- Hélène OEUF (agent comptable), voix consultative

Invités de droit :

- Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAUX

- M. Jean PIERI, Directeur général des services

Invités : Christine JOURDAIN, Maryse MESSAGER, Anne SERRU, Benjamin LEGRAND, Christophe BECKERICH

Membres excusés : Isabelle HELIOT-COURONNE

M. Olivier DUPERON indique que le Président rejoindra le CA.

M. Olivier DUPERON rappelle aux conseillers l'ordre du jour du CA.

1°) Points d'information

2°) Adoption du procès-verbal du CA du 11 Juillet 2017

3°) Questions budgétaires

- Seuil contentieux

4°) Questions ressources humaines

- Bilan social 2016

- révision du référentiel HRS (RI)

- référentiel PCA

5°) Projet de Contrat de site

6°) Election du VP recherche

7°) Questions pédagogiques

- Dossier d'accréditation de l'ESPE 2018-2022

8°) Questions recherche (pour information)

- Relevé de décisions de la commission recherche du 12 Septembre 2017

9°) Elections internes

- Commission éthique et déontologie

- Désignation d'une personnalité extérieure
- Election des membres siégeant en formation plénière
- Election des membres du collège Enseignant-chercheur siégeant en sa formation « éthique de la recherche et des activités académiques »

10°) Questions diverses

M. Olivier DUPERON indique qu'il n'a pas réceptionné de questions diverses.

1°) Points d'information

M. Olivier DUPERON indique que le Campus Croix-Rouge fait l'objet actuellement d'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux, depuis dimanche soir, en raison d'une présence irrégulière sur le Campus. Des procédures sont en cours. Une audience est prévue mercredi 20 Septembre 2017 au Tribunal Administratif.

2°) Adoption du procès-verbal du CA du 11 Juillet 2017

M. Emmanuel BONNET a deux remarques ;

- au niveau de la page 13 sur la phrase suivante « Il souhaite connaître la date où les agents qui ont une carrière supérieure à 3 ans d'ancienneté, vont pouvoir bénéficier de la convention » qui est corrigée comme suit : « il souhaite connaître la date où les agents qui ont une ancienneté supérieure à 3 ans, vont pouvoir bénéficier de la convention. »

- au niveau de la page 14, il indique avoir demandé l'application avec un effet rétroactif même si il n'avait pas eu de réponse de la Direction. M. Olivier DUPERON indique que la question sera réintroduite dans le PV.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 11 Juillet 2017, à l'unanimité, avec 28 voix pour.

3°) Questions budgétaires

- Seuil contentieux

Mme Hélène ŒUF indique qu'il s'agit d'une mise en conformité avec la réglementation de Juillet 2016 qui introduit une saisie de créance simplifiée, qui permet de recourir à une saisie directe sans passer par voie d'huissier et qui préconise d'augmenter le seuil de recouvrement des créances contentieuses. En deçà d'un certain seuil, toutes les diligences amiables sont opérées de manière à obtenir le recouvrement des sommes.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le relèvement du seuil de 35 € à 50 € en deçà duquel les créances non recouvrées en phase amiable ne font pas l'objet d'une procédure de recouvrement contentieux, à l'unanimité, avec 28 voix pour.

4°) Questions ressources humaines

4.1 Bilan social 2016

M. Olivier DUPERON indique qu'une présentation a été faite devant le CT, qui l'a approuvé.

Mme Maryse MESSAGER fait une présentation du bilan social.

Mme Florence CHRISTOPHE indique deux modifications :

- p 15 du bilan social ; il a été identifié le SIOU, alors qu'il s'agit du SIOU-BAIP.

- p 105 du bilan social ; au tableau consacré à la charge d'enseignement par diplôme, il n'avait pas été précisé les différents diplômes pour l'ESPE et l'IUT. En ce qui concerne l'ESPE, cela recouvre la formation continue, le CAPA, le 2CA. En ce qui concerne l'IUT, il s'agit du DUT.

M. Richard LE NAOUR évoque le tableau 23 de la page 35 qui concerne les ATER. Au niveau du comparatif 2015/2016, il y avait 60 en 2015 et 26 en 2016. Il souhaite connaître les éléments qui expliquent cette diminution de 50 % des effectifs des ATER. M. Thierry LETELLIER indique que des recrutements d'ATER ont été déplacés au 1^{er} Janvier 2017. Une partie a été recrutée en 2016 et une deuxième partie au 1^{er} Janvier 2017. Un transfert du recrutement a été fait. M. Olivier DUPERON précise que le tableau ne porte que sur l'année 2016. Il s'agit d'un bilan par année civile et non pas par année universitaire.

M. Richard LE NAOUR remarque que 3 postes étaient éligibles à la loi Sauvadet et n'ont pas été pourvus. Il souhaite savoir le « devenir » de ces postes lorsqu'ils ne sont pas pourvus. Mme Maryse MESSAGER indique que lorsque les agents remplissent des conditions pour des recrutements dits réservés, ils sont lauréats ou non. Lorsqu'ils ne sont pas lauréats, ils ont la possibilité de se représenter l'année d'après. Il s'agit d'une obligation légale.

M. Olivier DUPERON précise que lors de la campagne d'emplois de cette année, un certain nombre de concours avec des emplois « Sauvadets » était disponible et il y en aura encore puisqu'une partie de ces emplois apparaîtra en 2018. Mme Maryse MESSAGER indique une prolongation de 2 ans, mais pas sur les conditions d'éligibilité. Le stock d'emplois reste identique.

M. Richard LE NAOUR relève une coquille page 14 du Bilan social, où il est indiqué 5 SFR, alors qu'il n'y en a que 2 stricto sensu et une 3^{ème} au niveau des mathématiques. De même M. Richard LE NAOUR relève une discordance au niveau des plateaux techniques et des plateformes entre les chiffres indiqués et la réalité. Mme Maryse MESSAGER indique qu'une vérification de ces points sera faite.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le Bilan social 2016, à l'unanimité, avec 28 voix pour.

M. Olivier DUPERON souligne la qualité et la rapidité du travail effectuée par la Direction des ressources humaines.

4.2 Révision du référentiel HRS (RI)

M. Olivier DUPERON précise qu'il s'agit de la révision du référentiel HRS, pour la partie relations internationales et qui a été présenté au CT. Il s'articule à la fois comme une clarification de certaines dispositions et de quelques précisions au niveau de la procédure.

Mme Laure CASTIN indique que le tableau qui a été diffusé présente à la fois l'ancien référentiel HRS de 2013 et la proposition concernant l'actualisation pour 2017. Elle indique

qu'il existe au sein de l'université 3 types de correspondants RI, 2 concernant des missions spécifiquement liées à la mobilité et à la formation et un concernant les missions liées à la recherche. L'objectif était de revoir les fiches de postes et les attributions d'HRS, en fonction aussi des missions dans les composantes. Un souhait d'appropriation par les composantes des missions dévolues aux correspondants RI peut être relevé. Toutes les composantes n'ont pas de correspondants de programmes d'échanges au niveau d'un département, mais certaines (dont lettres) présentent cette spécificité.

Mme Laure CASTIN indique aussi une modification qui touche à la valorisation du portage de projets internationaux de formation et de recherche. L'idée est de valoriser le portage par l'URCA de projets d'envergure, au niveau européen ou international d'où la modification qui est proposée dans ce référentiel 2017.

M. Olivier DUPERON ajoute que ce référentiel a été présenté au CT et approuvé avec 7 voix pour et 3 abstentions.

M. Lissan AFILAL s'interroge sur l'activité animation et projets scientifiques et pédagogiques et souhaite savoir si l'impact budgétaire sera sur les projets eux-mêmes. Mme Laure CASTIN indique qu'elle a listé les projets qui requièrent un investissement de la part des enseignants-chercheurs. Il s'agit du portage et non pas la participation à un projet, qui constitue un élément important, car il s'agit d'un élément d'attractivité international pour l'établissement. En effet, les enseignants-chercheurs sont encouragés à porter davantage de projets internationaux. M. Lissan AFILAL indique que l'important dans les portages est l'implication des services de l'université. Mme Laure CASTIN indique que les INTERREG ne sont pas mentionnés, car ils sont gérés par la cellule projet international.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la révision du référentiel HRS (RI) pour 2017, à l'unanimité, avec 28 voix pour.

4.3 Référentiel PCA

M. Olivier DUPERON indique que ce référentiel doit être approuvé par le CA en début d'année universitaire. Le précédent référentiel date de 2008. Le référentiel présenté part de l'existant et introduit un certain nombre d'éléments, dont des éléments d'actualisation, de précisions s'agissant de la répartition des enveloppes. Ce référentiel PCA est complété par l'introduction dans le référentiel et non plus via le référentiel HRS/PRP, des responsabilités administratives liées à la recherche (Directeur d'une unité de recherche, directeur adjoint d'une unité de recherche, directeur de SFR). La proposition sera de transférer ces primes et ces responsabilités du référentiel HRS/PRP vers le référentiel PCA. M. Olivier DUPERON indique qu'une actualisation a été reçue ce matin avec des corrections sur ce tableau et s'en excuse. Il n'y a pas de modifications, mais des coquilles avec des erreurs de lignes. M. Olivier DUPERON précise que la version envoyée ce matin ne modifie en rien la proposition initiale.

M. Aomar HADJADJ indique que dans ces PCA ne figurent pas la décharge de services. M. Olivier DUPERON précise qu'il s'agit uniquement des PCA. M. Aomar HADJADJ indique que ce peut être également PCA et décharge de service. M. Olivier DUPERON répond par l'affirmative, dans les conditions permises par le code de l'éducation et qui prévoit des décharges totales ou partielles selon les responsabilités.

M. Aomar HADJADJ indique qu'au niveau des directeurs d'unités de recherche, les « permanents » s'entendent comme les enseignants qui émargent au dossier HCERES. En effet, il existe des enseignants-chercheurs dits « permanents » et des enseignants-chercheurs « associés ». Il souhaite savoir si les enseignants-chercheurs « associés » sont comptabilisés. M. Olivier DUPERON indique que c'est le dossier HCERES qui fait foi et que ce sont donc les membres « permanents » qui ont émargé à ce titre-là dans le laboratoire.

M. Olivier DUPERON précise que le statut « d'associé » n'existe plus en tant que tel, du point de vue du dossier HCERES. Ce sont les membres permanents qui s'engagent comme membres à part entière de l'équipe. M. Aomar HADJADJ indique que ce n'est pas ce qu'il a compris lors du dialogue de gestion.

M. Lissan AFILAL revient sur les décharges. Il indique qu'il ne pense pas que ce soit conforme au code de l'éducation. Il précise que seuls les VP statutaires ont droit à la décharge visée par le code de l'éducation. La notion de Vice-Président délégué devra être remise en place. M. Olivier DUPERON indique que la distinction est faite entre Vice-Président et Vice-Président adjoint. M. Lissan AFILAL précise que dans les Statuts de l'Université, la notion de Vice-Président délégué est présente. L'ensemble des Vice-Présidents élus en dehors du Vice-Président du CA sont des VP délégués. M. Olivier DUPERON indique que dans ce tableau VP et VP délégués apparaissent tous au titre de VP.

M. Lissan AFILAL indique qu'il faut faire attention à la question des décharges. M. Olivier DUPERON indique que les décharges ne sont pas comprises dans ce tableau-là. Ce point fait l'objet d'un traitement en dehors de la répartition des PCA. Il faut effectivement s'assurer de la conformité avec le code de l'éducation.

M. Richard LE NAOUR a une question sur les directeurs de composantes. Il constate que le maximum est de 50h. M. Olivier DUPERON indique que pour les directeurs de composantes c'est de 30h à 140h et de 0 à 50h pour les responsables de sites. M. Richard LE NAOUR ajoute qu'il n'y a aucune indication au niveau des plateformes pour l'item « Directeur d'unité de recherche/plateforme de SFR » alors que c'est listé dans l'intitulé de départ. Il souhaite savoir si des responsables de plateformes ont droit à des PCA. M. Olivier DUPERON indique que cela apparaît dans le tableau. M. Richard LE NAOUR remarque qu'il n'y a pas d'heures en face du Directeur ou responsable de plateforme.

M. Damien JOUET indique qu'il s'agit d'un correctif et que c'était dans le référentiel HRS. Cet élément pourra être ajouté.

M. Olivier DUPERON indique qu'il note cet ajout pour la partie SFR et plateforme.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le Référentiel PCA (primes de charges administratives), à l'unanimité, avec 28 voix pour.

M. Olivier DUPERON indique qu'après l'adoption du référentiel PCA, une version en ligne et consolidée du référentiel HRS/PRP sera envoyée aux conseillers.

M. Olivier DUPERON propose une inversion d'un point à l'ordre du jour et de traiter la présentation du dossier d'accréditation de l'ESPE qui fait partie des questions pédagogiques.

5°) Questions pédagogiques

- Dossier d'accréditation de l'ESPE 2018-2022

Mme Christine JOURDAIN indique que les ESPE ont été créés en 2013 et l'ESPE de Reims a été créé au 1^{er} Septembre 2013 au sein de l'URCA. L'accréditation du dossier de l'ESPE emporte l'accréditation des quatre mentions de masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Mme Christine JOURDAIN indique que le dossier d'accréditation de l'ESPE est défini par un cahier des charges qui a été communiqué en Février par la DGESIP. Il était demandé la mise en avant d'axes stratégiques et des informations quant à la mise en place de dispositifs de préprofessionnalisation, équipe plurielle, la question de l'alternance, les questions de recherche concernant des parcours de fonctionnement adapté en fonction des profils de fonctionnaires stagiaires. Il est également nécessaire, depuis, d'avoir un budget de projet de l'ESPE qui fédère l'ensemble des ressources qui contribuent à la formation des enseignants. Cela concerne essentiellement l'éducation nationale.

Mme Christine JOURDAIN indique, en termes de calendrier, que la rectrice va déposer le dossier auprès du Ministère, avec un avis. Dans le cadre du comité de suivi, un travail a été fait au niveau de l'ESPE. Un échange sera fait avec le Ministère courant octobre pour un passage au CNESER en Décembre 2017. Le travail a été fait en concertation avec différents partenaires, notamment les services académiques et les composantes co-porteuses des Masters. Il faut mettre l'accent sur les 3 axes stratégiques. Il faut se positionner sur le continuum de formation qui correspond au cahier des charges, prévoir un espace d'innovation pédagogique et un axe autour de la qualité de vie des étudiants et des stagiaires. Au niveau de l'axe d'innovation pédagogique, il a été rajouté, à la demande de la rectrice en indiquant qu'il s'agit d'accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs de l'université sur la partie pédagogie du SUP.

M. Lissan AFILAL souhaite savoir si le CAC a donné son avis. Mme Marie OLIVIER répond par la négative. Elle précise que l'avis du CAC a été donné sur les Masters MEEF. La partie formation des Masters MEEF est passée en CAC.

M. Le Président ajoute qu'il s'agit d'un renouvellement de l'accréditation.

M. Richard LE NAOUR intervient sur l'aspect budgétaire et remarque que les besoins sont toujours supérieurs aux ressources. Mme Christine JOURDAIN indique que pour les besoins 2017/2018, une baisse automatique liée au PREF a été calculée et les mêmes ressources que celles des années antérieures ont été remises. Une partie du déséquilibre provient de la formation continue pour l'éducation nationale qui n'est pas financée par les services académiques. Il faudra reprendre ce dossier pour arriver à l'équilibre. Sans doute un problème de calcul des besoins qui a été sous-estimé. Au niveau des ressources, un écart entre le volume horaire et accordé et la masse salariale peut être constaté. Le déséquilibre est lié à la masse salariale.

M. Le Président rappelle que les ESPE sont co-portées par l'Etat et les établissements publics d'enseignement supérieur. Au niveau du budget, il faut s'approcher de l'équilibre le plus possible.

M. Richard LE NAOUR indique qu'il a regardé les tableaux récapitulatifs et constate qu'il y a 312 étudiants en M1 et 217 étudiants en M2 ; étant donné l'écart, il souhaite savoir ce que deviennent ces personnes. Mme Christine JOURDAIN indique que ces personnes sont inscrites dans un autre parcours. Elle précise que ceux qui sont inscrits en M2 ont réussi le concours continuent leur parcours et sont fonctionnaires stagiaires. Un parcours au sein de la 4^{ème} mention « pratique et ingénierie de la formation » avait été créé pour les non-alternants qui leur permet de préparer à nouveau le concours, de terminer leur Master, avec une possible réorientation vers d'autres métiers. Le nombre de candidats pour le premier degré est largement supérieur au nombre de postes au concours. Dans la prochaine accréditation, ces étudiants seront bien visibles dans la mention premier degré.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le Dossier d'accréditation de l'ESPE 2018-2022, à l'unanimité, avec 28 voix pour.

6°) Projet de Contrat de site

M. Le Président remercie M. Pierre KOCH, Président de l'UTT ainsi que Mme Valérie BAZIN MALGRAS, représentante du Président de Troyes Champagne Métropole de leur présence au CA.

M. Le Président indique que le document a été élaboré conjointement par l'URCA et l'UTT ainsi que la COMUE étant donné que cela concerne l'évolution de la COMUE.

M. Le Président fait un rappel du processus de contractualisation et son évolution dans le cadre de la politique de site. Cette préparation s'inscrit dans le cadre du nouveau contrat d'établissement, pour la période 2018-2022 avec l'Etat. Depuis la loi ESR de 2013, la contractualisation avec le Ministère ne se fait plus avec chacune des universités mais au niveau du site, avec un chef de regroupement pour ce qui concerne le volet commun de la politique de site et avec des avenants qui concernent chacun des opérateurs. Une mutualisation d'un certain nombre d'actions communes pour la présentation d'une logique

de site est faite. Une circulaire de Mars 2017 précise les modalités d'application pour la vague C. Le souhait affiché dans le cadre du prochain contrat est de faire évoluer le mode de regroupement qui ne correspondait pas aux volontés de l'URCA et de l'UTT sous la tutelle du MESRI dans la cadre de cette politique de site vers une association qui est le regroupement le plus souple. En effet, il s'agit d'un regroupement par projet et non pas par structure. L'URCA sera l'établissement coordinateur de la politique de site et engagera les démarches afin d'animer cette politique. L'existence de la COMUE jusqu'au 31 Décembre 2017 (date de fin du contrat) fait que juridiquement, le dépôt sera effectué par la COMUE et l'URCA se saisira de sa coordination après cette date. Plusieurs réunions ont été faites. Le calendrier adopté précise que ce projet d'association vers une COMUE doit être visé par le CNESER de Novembre. Le projet de politique de site « académie de Reims » doit être déposé dans le cadre du dialogue contractuel et il faut également déposer les conventions qui vont régir la convention avant cette date. Concernant la politique de site, la réunion préparatoire aura lieu le 10 Novembre 2017. Il s'agit d'une phase de projet de rédaction de contrat et non pas de contractualisation. Un retour vers les administrateurs du CA sera fait pour le contrat. Des propositions sont faites à la tutelle pour rédiger le contrat, qui se base notamment sur les axes stratégiques votés lors du CA du 11 Juillet 2017, avec des modalités complémentaires demandées dans la circulaire.

M. le Président fait part aux administrateurs de l'agenda.

- Du 22 Août au 11 Septembre : réunions de travail
- 30 Août : envoi d'une 1^{ère} proposition de l'URCA avec des navettes entre l'UTT et la COMUE
- 31 Août : version consolidée avec une relecture de l'ensemble des établissements
- 1^{er} Septembre : relecture entre l'URCA, l'UTT et la COMUE
- le 6 Septembre envoi de la version fournie aux administrateurs à l'UTT et à la COMUE qui inclue les nouvelles corrections des différents conseillers dans les différentes instances.

M. le Président indique que les grands axes ont été présentés et approuvés par le CA. Ce document est construit autour de 10 axes. Il est accompagné de phases intermédiaires sur la période 2018-2022.

M. le Président indique que dans le cadre des axes stratégiques adoptés par le CA, 2 scénarii étaient possibles au niveau des écoles doctorales. Le scénario retenu avec l'ensemble des acteurs est celui de 2 écoles doctorales portées par l'URCA, une école doctorale portée par l'UTT et une école doctorale co-accrédité entre l'URCA et Paris Saclay (ABIES). Il s'agit donc d'un scénario à 4 écoles doctorales sur le site qui seront coordonnées selon des modalités à définir. L'ensemble des partenaires s'est accordé sur ce point. La proposition faite à la tutelle est une école doctorale propre à l'UTT, avec les sciences de l'ingénieur, 2 écoles doctorales propres à l'URCA (une école doctorale sciences de l'homme et de la société et une école

doctorale sciences fondamentales santé et sciences de l'ingénieur et du numérique) et une école co-accréditée ABIES.

M. Le Président précise que l'ensemble des éléments de ce document ne sera pas forcément retenu dans la rédaction du contrat.

M. le Président donne la parole à M. Pierre KOCH et indique que ce document sera présenté au CA de l'UTT le 20 Septembre 2017.

Intervention de M. Pierre KOCH

M. Pierre KOCH indique qu'ils ont décidé en concertation avec le Président de l'URCA, de participer aux CA respectifs de chaque établissement afin de témoigner de la réalité de cette construction. Le vote de l'UTT au mois de Juillet a donné lieu à des échanges avec le Rectorat. L'UTT s'inscrit dans une double logique, à la fois de coopération sur le territoire, afin de répondre avec les autres acteurs du territoire aux enjeux du territoire et en même temps de regroupement avec l'UTC, qui se fera dans Sorbonne Université. Les écoles d'ingénieurs ont, à leur échelle, le même souci que les universités, c'est-à-dire l'acquisition d'une taille raisonnable pour la visibilité internationale. Les écoles d'ingénieurs réfléchissent à une phase de regroupement, dans un univers qui est universitaire. Ce texte recouvre des réalités. En effet, le rapprochement entre les 2 équipes de nanotechnologies est validé par le CNRS. De plus, une formation ingénieurs en commun A2I existe et est portée par l'UTT et l'URCA. La formation existante à Charleville va être retravaillée. Un ensemble d'échanges autour de la thématique industrie du futur existe. Un travail de construction autour d'un institut sur l'industrie du futur en commun est en cours avec un cadre au niveau du Grand Est. De plus, les premières discussions ont débuté sur la participation d'une chaire avec l'URCA, l'ESC de Troyes et l'UTT. Les sujets de coopération sont nombreux entre les équipes. Ce document permet de dessiner l'ensemble des sujets sur lesquels un travail est fait ensemble. Le projet doit cependant être construit en lien avec le Ministère.

M. Le Président précise qu'une distinction a été faite entre 2 types de coopération, les coopérations stratégiques du site dans le cadre de la politique menée par le MESRI et la politique de l'association « académie de Reims » qui peut être beaucoup plus large, étant donné qu'elle intègre des écoles qui sont dans d'autres tutelles. Ce document met un focus sur la politique vue par le Ministère.

M. Thomas DOGNA indique que l'avantage d'une COMUE par rapport à une association est que les étudiants sont dans le processus de décision. Ils seront également présents au niveau de l'association mais dans certains établissements tels que l'ENSAM les étudiants sont moins présents. Il souhaite savoir, si, au niveau de la gouvernance une réflexion sur une instance où les étudiants pourraient participer aux problématiques spécifiques est prévue. M. Le Président précise que le cadre n'est pas structuré autour de l'établissement, étant donné qu'il s'agit des coopérations bilatérales entre établissements afin de porter un ensemble de projets. Les étudiants sont représentés dans chacune des instances dans le cadre de la politique de site. Il

est convenu dans le processus mis en place que les propositions de l'association soient faites au CA de l'Université qui les adopte dans un processus conforme ou demande à ce qu'elles soient rediscutées. Dans le cadre de ce processus conforme, les étudiants présents au CA de l'Université pourront faire entendre leur voix ou le cas échéant inciter les chefs d'établissements à retravailler sur un sujet. L'objectif n'est pas de recréer une structure comme une COMUE, mais d'avoir une structure de projet. Les projets autour de la vie étudiante intégreront des étudiants dans leur structure de pilotage de projet.

M. Richard LE NAOUR indique qu'il avait bien noté une structure à 4 écoles doctorales. Il précise que des volontés de discussions de co-accréditation de 2 écoles doctorales sciences de l'ingénieur entre l'UTT et l'URCA avaient été évoquées. Il souhaite connaître l'état d'avancement. M. Le Président indique que le schéma à 4 écoles doctorales ne reposait que sur une co-accréditation à terme des écoles dans le domaine du numérique et de l'ingénierie. Les masses critiques étaient insuffisantes sur la durée du contrat. La question de retenir ce schéma à 3 écoles doctorales pour l'URCA dont une co-accréditée et une école propre à l'UTT ne prévoit pas de co-accréditation dans le prochain contrat.

M. Pierre KOCH ajoute qu'il s'agit d'une question de timing. Il ne sera possible de discuter avec l'UTC et Sorbonne Université qu'à partir du début de l'année 2018 et l'issue de ces discussions fera l'objet d'un avenant au contrat d'établissement avec un an de décalage par rapport à la signature du contrat d'établissement.

M. Aomar HADJADJ indique qu'une fois le contrat rédigé un passage sera fait devant le CA. Il souhaite connaître les échéances. M. Le Président indique que la signature du contrat est prévue au plus tard au mois de Juin-Juillet 2018. M. Aomar HADJADJ remarque que le contrat sera déjà entamé. M. le Président indique que c'est habituel dans les contrats, qui sont toujours signés après le début. M. Aomar HADJADJ indique que concernant les écoles doctorales il y aura une période d'incertitude. M. Le Président indique que la tutelle dans le contrat va regarder la stratégie. Les discussions débutent au mois de Novembre d'abord sur les formations concernant l'accréditation puis sur la recherche. La signature du contrat intervient lorsque le processus est finalisé. A partir des propositions faites, la tutelle va arrêter le périmètre d'une discussion. La formation doctorale est appliquée en Septembre.

M. Aomar HADJADJ indique que concernant les écoles doctorales et le schéma présenté, un retour vers une école doctorale de l'UTT est fait, les 2 écoles doctorales de l'URCA ainsi que la partie agro-ressources avec Paris Saclay. M. le Président indique que le titre de l'école doctorale n'est pas l'objet de la discussion. Il pourra être rediscuté de l'intitulé mais l'important est le périmètre des écoles doctorales. Il ne sera pas possible de l'appeler STS dans le sens où il y aurait des superpositions avec l'école ABIES.

M. Lissan AFILAL indique que le projet est toujours porté par la COMUE. En même temps, le projet d'association va être déposé par la COMUE. M. Le Président précise que la COMUE

dépose un projet de contrat de site dans le cadre de la loi ESR qui n'est pas forcément identique au projet de l'association.

M. Lissan AFILAL souhaite faire un point sur les postes. M. Le Président indique que des informations seront communiquées dès que les propositions faites auront été adoptées par le CA de la COMUE. Le Président de la COMUE n'est pas présent car le souhait affiché est que l'UTT et l'URCA présentent leurs stratégies respectives. La COMUE va disparaître au 31 décembre 2017. Ce projet-là ne sera certainement pas présenté au CA de la COMUE, car il n'est pas nécessaire de le passer en CA. La COMUE va présenter une délibération sur sa dissolution lors du CA d'octobre. Ce document est donc proposé au CA de l'URCA avec une délibération. L'acte demandé est la délibération sur le contrat qui n'est pas écrit par l'URCA. En délibérant sur ce projet, un poids supplémentaire est donné vis-à-vis de la tutelle qui devra s'en inspirer beaucoup plus.

M. Lissan AFILAL indique que ce contrat est très important car il donne le point de vue des universités aux tutelles. M. Le Président indique que les nouveautés du document ont été listées, les documents étaient également issus des propositions faites par le Président durant la campagne électorale. La mise en œuvre opérationnelle est conduite avec des réunions qui associent les équipes, sur la thématique de l'usine du futur. Mme Véronique CARRE-MENETRIER a été nommée chargée de mission et discute avec le représentant de l'UTT sur cette question. M. Pierre KOCH ajoute que le document est à la fois précis en termes de structure et très ouvert en termes de contenu. Il délimite un certain nombre d'objets dans lesquels il est convenu d'élaborer ensemble soit des stratégies soit des synergies. Cela étant, le détail du contenu de l'action dans chacun de ces périmètres reste à discuter au cas par cas avec les collègues.

M. Lissan AFILAL intervient sur les écoles doctorales. Il souhaite savoir si le terme « STI » pourra être porté par l'URCA. M. le Président précise que cela s'intitule « sciences du numérique et de l'ingénieur ». Les disciplines de l'ingénierie sont très présentes à l'URCA et seront représentées à l'école doctorale.

M. Lissan AFILAL souhaite avoir des précisions sur la gestion des retraites. M. le Président indique que la réforme de l'Etat demande à ce que la gestion des pensions se fasse au niveau des sites. L'URCA est le seul établissement permettant de gérer cette question à ce niveau. A ce titre-là, un des emplois de la COMUE actuel est proposé afin de rejoindre l'URCA pour gérer les pensions, notamment pour l'UTT.

M. Aomar HADJADJ remarque que les sciences pour l'ingénieur sont présentes dans l'école doctorale de l'UTT et à la fois à l'URCA. Il indique que l'on pourrait y voir un risque de doublons. M. le Président indique que ce qui compte c'est la façon dont on veut présenter les choses à l'URCA.

M. Richard LE NAOUR souhaite savoir si le document a déjà été présenté au CA de l'UTT, ou s'il va l'être. M. le Président indique qu'il sera présenté le 20 Septembre 2017.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve le projet de Contrat de Site, avec 19 voix pour et 9 abstentions.

7°) Election du VP recherche

M. Olivier DUPERON fait un rappel de l'article 9 des Statuts de l'URCA qui dispose : « Les vice-présidents délégués sont élus par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président de l'Université. L'élection a lieu, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, selon les modalités du scrutin secret. » La suggestion faite par le président est de proposer M. Laurent LUCAS, en tant que Vice-Président délégué à la recherche.

M. Laurent LUCAS fait une présentation. Il rappelle qu'il est enseignant-chercheur à l'URCA, maître de conférences depuis 1996 et professeur depuis 2003. M. Laurent LUCAS précise être titulaire de la PEDR et indique sa spécialité au niveau de l'informatique graphique (imagerie 3 d) qu'il exerce au sein du CRESTIC, dans le cadre du département informatique. Il indique avoir assuré la Direction pendant 7 ans. Il précise que ces activités d'enseignement sont effectuées au titre du département informatique de l'IUT. Il indique avoir également des activités d'enseignement au sein de l'UFR SEN et en médecine. Il indique également avoir participé à un certain nombre de montage de projets (3 ANR, 2 PIA). De plus, 4 collaborations industrielles ont été développées. Au niveau des responsabilités collectives, M. Laurent LUCAS indique qu'il a exercé en 2006 un mandat de VP CA. Entre 2008 et 2012 il précise avoir exercé les fonctions de Responsable de Pôle et animé la plateforme « centre image ». Il y a un an et demi, il a rejoint l'équipe au niveau de la Direction de la recherche afin d'assister M. Didier MARCOTTE, tout d'abord comme chargé de mission puis comme Adjoint. M. Laurent LUCAS indique que dans le cadre de ses fonctions, il souhaite agir sur 2 points :

- l'accompagnement des unités dans le rapprochement au niveau des EPST. Certains projets constituent des opportunités intéressantes d'association avec les EPST.

- aider les unités dans leurs activités de dépôt de projet. M. Laurent LUCAS indique que l'URCA est déficitaire. Il faut « hausser » le niveau de reconnaissance des unités.

Mme Sandrine HENRY souhaite savoir comment va s'articuler le rôle de Laurent LUCAS avec celui du futur VP CAC. M. Le Président précise qu'il y aura un VP CAC, qui, si il est issu de la commission recherche assurera également la vice-présidence de la commission recherche. Il aura dans son périmètre la préparation des conseils ainsi que l'aspect animation des conseils. M. Laurent LUCAS indique qu'il sera davantage dans la phase opérationnelle de la mise en application de la politique de recherche. Au niveau de l'équipe, la répartition sera thématique. M. Le Président indique qu'il faut que les grands secteurs disciplinaires soient représentés dans le bureau recherche de l'Université. M. Le Président indique qu'il complètera l'équipe avec un nombre de chargés de mission permettant d'assurer la représentation des grands secteurs disciplinaires de l'Université. Il précise qu'il laisse le CAC élire son VP.

M. Richard LE NAOUR indique qu'il n'exercera donc pas les fonctions de VP délégué à la commission recherche. M. le Président indique qu'il sera le VP en charge de la recherche et de la valorisation. Il aura en charge de présider la commission recherche lorsque le Président est absent.

M. Lissan AFILAL indique qu'il se réjouit de la nomination d'un VP en charge de la recherche. Il estime toutefois qu'il s'agit de VP délégués élus par le CA.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne a procédé à l'élection de **M. Laurent LUCAS**, en qualité de Vice-Président délégué à la recherche, avec 22 voix pour, 3 blancs et 3 voix contre.*

M. Olivier DUPERON indique qu'un point va être fait sur la CFVU du 19 Septembre 2017, car le temps était matériellement trop court afin d'adresser un relevé de décisions aux conseillers.

M. Damien JOUET indique que les points évoqués en CFVU concernent principalement les modifications des contrôles de connaissances qui ont été validées pour l'année 2017-2018. De plus, des modifications du guide des études ont été faites concernant le redoublement en Master suite à la réforme du Portail Master. Suite à des problèmes d'assiduité, un ajout est fait dans le guide des études pour les justificatifs d'assiduité dans le cadre des contrôles continus et terminaux. Un point portait également sur les stages concernant les filières généralistes afin de donner aux étudiants la possibilité d'effectuer des stages au cours de leur formation. De plus, M. Damien JOUET précise que la commission FSDIE du 04 Septembre 2017 a été validée.

8°) Questions recherche (pour information)

- Relevé de décisions de la commission recherche du 12 Septembre 2017 (cf. annexe)

9°) Elections internes

- Commission éthique et déontologie

- Désignation d'une personnalité extérieure

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation de **M. Éric RAFFIN**, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de la Cour d'Appel de Reims, en tant que personnalité extérieure au sein de la commission éthique et déontologie, avec 25 voix pour et 2 blancs.*

- Election des membres siégeant en formation plénière

Collège Professeurs : 1 siège

- M. Karl DEBRAY, avec **18 voix pour, élu**

- M. Vincent PELBOIS, avec 9 voix pour

Collège Maitres de Conférences : 1 siège

- M. Fabien GIERSKI, avec **17 voix pour, élu**
- M. Julien BRAUX, avec 10 voix pour

Collège Autres enseignants : 1 siège

- M. Patrick RAVAUX, avec **20 voix pour, élu**
- M. Martial DUBREUIL, avec 7 voix pour

Collège BIATSS : 2 sièges

- Mme Alexandra LUZI, avec **18 voix pour, élue**
- M. Frédéric SOURDET, avec **17 voix pour, élu**
- Mme Sandra AUDONNET, avec 16 voix pour

Collège Etudiants : 2 sièges dont un représentant des doctorants

- M. Quentin FESTA, avec **21 voix pour, élu**
- M. Jean-Claude LOPEZ, avec **16 voix pour, élu (doctorant)**
- M. Antoine HAMAIDE, avec 15 voix pour
 - Election des membres du collège Enseignant-chercheur siégeant en sa formation « éthique de la recherche et des activités académiques »

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Sont élus à l'**unanimité** :

- Mme Karine BREHAUT
- M. Alain LEON

10°) Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15.

LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

HCERES : Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur

COMUE : Communauté d'universités et d'établissements

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

UTT : Université de Technologie de Troyes

ESPE : Ecole supérieure de professorat et d'éducation

CAPA : Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

ATER : attachés temporaires d'enseignement et de recherche

SFR : Structure fédérative de recherche

HRS : heures de référentiel de service

PCA : Prime de charges administratives

CNESER: Conseil National de l'Enseignement supérieur et de la recherche

ABIES: Ecole doctorale Agriculture, alimentation, biologie, environnement, santé

PEDR: Prime d'encadrement doctoral et de recherche

ANR: Agence Nationale de la recherche

PIA: Programme d'investissements d'avenir

EPST: Etablissement public à caractère scientifique et technologique

ANNEXES

- **Annexe 1 : Note de présentation sur le relèvement des seuils des poursuites contentieuses**
- **Annexe 2 : Projet de contrat de site**
- **Annexe 3 : Dossier d'accréditation ESPE**
- **Annexe 4 : Relevé de décisions de la Commission recherche du 12 Septembre 2017**
- **Annexe 5 : Délibération sur la désignation d'une personnalité extérieure à la commission éthique et déontologie**

ANNEXE 1

- Note de présentation sur le relèvement des seuils des poursuites contentieuses

RAPPORT DE PRESENTATION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : relèvement du seuil des poursuites contentieuses

Le conseil d'administration du 17 décembre 2012 a arrêté à 35 euros le seuil en deçà duquel les créances non recouvrées en phase amiable ne font pas l'objet de poursuites compte tenu du coût et du temps que représentent les procédures de recouvrement contentieux. Ces créances font l'objet d'une annulation par l'ordonnateur.

Par bulletin officiel de la direction générale des finances publiques du 9 septembre 2016 portant mise en œuvre de la saisie de créance simplifiée, il est préconisé de porter ce seuil à 50 euros afin de proportionner les poursuites aux enjeux.

Il vous est demandé d'approuver :

- le relèvement du seuil des poursuites contentieuses de 35 € à 50 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,
Guillaume GELLE

ANNEXE 2

- Projet de contrat de site

Projet de contrat de site

« Académie de Reims »

Sommaire

I.	Introduction	p.3
II.	Politique Scientifique	p.5
III.	Politique d’Innovation	p.11
IV.	Politique de formation	p.12
V.	Innovation Pédagogique	p.13
VI.	Formation doctorale	p.13
VII.	CSTI	p.14
VIII.	International	p.14
IX.	Fonctions supports	p.14
X.	Vie étudiante	p.16
XI.	Gouvernance	p.16

I. Introduction : Données de caractérisation et enjeux du site

Les enjeux du territoire champardennais

1.1. Présentation socio-économique de l'ex région Champagne-Ardenne :

Le territoire de l'ex-région Champagne Ardenne présente plusieurs caractéristiques qui sont à prendre en compte pour l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie en matière d'ESR sur l'académie de Reims.

Population : l'ex-région était l'une des six régions (sur 22) les moins peuplées et les moins densément peuplées de France. La baisse de la population, constatée depuis le début des années 1990, s'accompagne d'un vieillissement du au départ des habitants, notamment les jeunes actifs, du fait notamment de la faiblesse de l'offre d'emplois et au tropisme naturel de l'île de France.

Economie et emploi : entre 2007 et 2013 le PIB de l'ex-région a baissé de 4.1% (hausse de 1.8% en France métropolitaine), pour augmenter de 2.3% entre 2013 et 2014 (+0.3% en France métropolitaine), signe à la fois d'une dégradation structurelle de l'emploi et de l'existence d'une capacité de rebond. L'emploi total a baissé de 4.9% sur la période et l'emploi industriel de 18.9%, soit davantage que l'emploi industriel en France (-11.4%). De manière non surprenante, le taux de pauvreté moyen (15.5% de la population) est supérieur à la moyenne nationale (14.3%), avec une moyenne de 19.5% dans les grands pôles urbains. Il est à noter que, contrairement aux deux autres ex régions du Grand Est, le pourcentage d'actifs frontaliers est très faible, même en y incluant les salariés champardennais travaillant en Ile de France (8.5 % en Lorraine, 7 % en Alsace et 2.3 % en Champagne-Ardenne).

Spécificités économiques et technologiques : le poids de l'emploi industriel est de 10% pour la région Grand Est, qui pèse 8% des emplois en France. La Champagne Ardenne a un poids supérieur à la moyenne nationale dans les secteurs suivants : construction, transport et entreposage, métallurgie, agroalimentaire, machines et équipement et bois papier imprimerie. L'ex-région est l'une des principales en France en matière de production. Elle est la première pour ce qui est de la valeur ajoutée agro-alimentaire et la deuxième pour la valeur ajoutée agricole. L'ex-région est impliquée dans deux pôles de compétitivité : sur les matériaux avec l'ex-région Lorraine et agro-ressources avec l'ex-région Picardie.

1.2. Caractéristiques de l'ESR dans l'académie de Reims

Le poids des jeunes sans diplôme est supérieur à la moyenne nationale (13.1% des 25-34 ans contre 11.2% en France métropolitaine). Sur cette même population, 35% sont diplômés de l'enseignement supérieur en Champagne Ardenne, contre 39.9% en France hors île de France. Cette moyenne régionale recouvre des réalités contrastées selon les types de diplôme. En effet, avec 2.1% de la population nationale, la Champagne Ardenne représente 1.7% des étudiants, mais 2.7% des DUT, 2.6% des BTS, 1.8% des ingénieurs et 4.3% des étudiants en école de commerce. Le recours à l'apprentissage concerne 5.1% des jeunes de 15 à 24 ans, soit moins que la moyenne nationale (5.5%).

Le territoire présente des atouts, avec le positionnement d'une partie de sa recherche sur des domaines porteurs et innovants : biologie, agro-sciences, santé, matériaux, nanotechnologies, Technologie de l'Information et de la Communication. Il présente également un taux de dépôt de brevets important au regard du potentiel de recherche existant. Ces atouts permettent le

développement de filières innovantes et créatrices d'emploi, comme par exemple la bioéconomie, l'économie numérique, la santé etc.

L'effort consacré à la R et D est nettement en deçà de la moyenne nationale (0,7% vs une contribution de 1,9% de la région au PIB français). La recherche académique représente 24% de cet effort (37% au niveau national) et seulement 25% des projets de création d'entreprises innovantes sont issus de la recherche publique (44% au niveau national).

Enfin, il convient d'ajouter la faiblesse de la présence des grands organismes de recherche (l'effectif régional du CNRS représente 0,1% de l'effectif national).

Il convient cependant de compléter le constat précédent par un certain nombre d'éléments qui soulignent les efforts entrepris ces dernières années dans une logique de structuration et de mutualisation au niveau de la recherche ainsi que le souci d'assurer la visibilité des activités de recherche et de formation. La productivité scientifique régionale supérieure à la moyenne nationale en est une bonne illustration.

L'implantation de plusieurs écoles d'ingénieurs (CentraleSupélec, AgroParisTech, EPF et tout récemment l'ESTP Paris) est venue consolider le panel des compétences scientifiques et renforcer la masse critique dans le domaine des agro-ressources et des sciences de l'ingénieur. De même, le développement du campus euro-américain de Sciences Po à Reims concourt à l'attractivité régionale dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Les efforts de structuration des plateformes technologiques de haut niveau comme la Maison de la simulation de Champagne-Ardenne soutenue dans le cadre du programme des investissements d'avenir, la montée en puissance de la plateforme Nano'mat mutualisée entre l'URCA et l'UTT, le développement de l'imagerie biomédicale sont venues soutenir la qualité des recherches et la visibilité des équipes dans des secteurs stratégiques identifiés par les établissements.

1.3. Les enjeux du territoire et l'ESR en Champagne Ardenne

- Enjeu 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

L'attractivité du territoire est faible, alors même que la recherche existante porte sur des thématiques porteuses d'innovation et de création d'emploi. Mais ces équipes de recherche peinent à atteindre la taille critique. L'enjeu est donc d'augmenter la taille de ces équipes, à la fois de manière endogène, et exogène par des coopérations thématiques, pour faire de l'ESR un outil au service de l'attractivité du territoire, en développant l'excellence scientifique sur des thématiques émergentes, porteuses de développement économique et en capitalisant sur les points forts actuels. Ces développements scientifiques nécessiteront également des plateformes technologiques et des laboratoires, en complément de ceux qui existent déjà.

- Enjeu 2 : Augmenter le niveau de qualification des jeunes

Le niveau de qualification des jeunes de l'académie de Reims, mesuré aussi bien par le taux de diplômés du supérieur que le poids des formations d'ingénieurs ou celui de l'apprentissage, est très inférieur à la moyenne nationale. Ceci crée une nécessité absolue de mener une action forte pour mieux orienter les jeunes dès le lycée, améliorer leur vie étudiante, et rénover et enrichir l'offre de formation.

- Enjeu 3 : Développer l'innovation et le transfert technologique

L'activité économique du territoire est largement adossée soit à des activités anciennes où les gains de compétitivité sont difficiles à réaliser, soit à des entreprises encore récentes et fragiles. Maintenir et développer l'emploi dans ces entreprises nécessite un accroissement significatif et méthodique de l'appui que le système de l'ESR peut apporter aux entreprises, sous forme de prestations d'ingénierie, de recherche partenariale ou d'accompagnement aux start-up et TPE-PME.

- - **Enjeu 4 : Trouver la place du territoire dans son environnement géo-économique**

Notre nouvelle région administrative est aujourd'hui composée de trois bassins d'enseignement supérieur et de recherche ayant leurs propres stratégies. Le site de l'académie de Reims constitue la partie occidentale de cette nouvelle région et son ouverture vers l'île de France et les Hauts de France ainsi que sur la Belgique.

Dans cette perspective, le projet site doit s'appuyer sur une parfaite connaissance de ses forces et faiblesses et sur des priorités affirmées, dans un environnement (l'ancienne région Champagne-Ardenne) représentant seulement 0,8% de la production scientifique nationale et 12% de la région Grand-Est (enquête STRATER).

La proximité avec l'île de France crée un risque d'aspiration des ressources humaines hors du territoire. Cette proximité doit au contraire être convertie en une opportunité, pour amener en région des ressources nouvelles au service du développement économique.

- **Enjeu 5 : Faire vivre l'échelon territorial de l'ESR**

La dimension géographique du territoire, la dissémination des acteurs de l'ESR et la grande diversité de l'offre de formation nécessite à la fois la mise en place d'une bonne coordination entre les acteurs de l'ESR et le maintien de l'autonomie de chacun d'eux, de manière à préserver leur réactivité et leur capacité à répondre aux besoins des territoires. L'enjeu est de faire vivre l'ESR en synergie avec les plans de développement scientifiques, économiques et culturels des territoires.

II. Politique Scientifique

La politique scientifique du site pour le contrat à venir s'articulera autour de quatre pôles scientifiques d'application, en cohérence avec les enjeux de son territoire.

Les pôles scientifiques d'application sont des dispositifs de coordination de l'activité scientifique portée par les établissements, leurs unités de recherche et leurs enseignants-chercheurs. Ils peuvent mobiliser les moyens des services supports et contribuent à la valorisation des activités menées, à l'accompagnement au portage de projets dans ces thématiques de manière transversale et pluridisciplinaire.

Ils ne représentent pas des structures de gouvernance de l'activité scientifique à l'échelle du site, celle-ci continuant à être assurée au niveau des établissements et de leurs unités de recherche.

Cette structuration sera ouverte à l'ensemble des membres de l'association « Académie de Reims » et permettra de valoriser et de contribuer au développement de la recherche et de l'innovation de l'ensemble des acteurs du site.

Chacun de ces pôles portera ainsi des projets d'excellence, s'inscrivant dans la logique de spécialisation de notre stratégie académique, afin de permettre d'associer au-delà des acteurs

académiques (établissements et organismes de recherche), les partenaires socio-économiques et territoriaux (collectivités et pôles de compétitivité).

Les thèmes prioritaires, en lien avec les stratégies scientifiques nationales et régionales (SRDEII et S3), comprendront :

- la bioéconomie, l'agriculture et la viticulture 4.0 ;
- l'industrie du futur et les matériaux ;
- la santé et le vieillissement ;
- le développement d'un pôle Art et d'une maison locale des SHS.

Chacun de ces thèmes prioritaires peut être vu comme un projet fédératif se référant à un ou plusieurs pôles scientifiques d'application.

Dans ce contexte, le positionnement transversal de l'ICD, avec comme axe fort l'Ingénierie des Systèmes Sociaux Techniques, permettra à l'UTT de se positionner en complémentarité de l'URCA dans le cadre des axes stratégiques proposés dans la politique scientifique de site.

▪ **Pôle Agro-sciences, Environnement, Biotechnologies et Bioéconomie**

Enjeu majeur du projet de spécialisation de l'ESR champardennais, le pôle AEBC est en parfaite adéquation avec les stratégies régionales (SR- DEII, S3, ...), nationales (« Une stratégie bioéconomie pour la France ») et européennes (« Une stratégie bioéconomique pour l'Europe »).

Cette spécialisation s'appuie également sur l'expérience, l'expertise et l'action du pôle de compétitivité à vocation mondiale : « IAR – le pôle de la bioéconomie ».

La coopération en recherche dans le domaine de l'AEBC est engagée depuis 2012 dans le cadre de la SFR Condorcet mais aussi plus localement à travers une structure physique et académique dédiée créée en 2015 : le Centre Européen de Biotechnologies et de Bioéconomie (CEBC).

Ce centre réunit AgroParisTech, CentraleSupélec, NEOMA BS et l'URCA, qui y développent des chaires industrielles dans le domaine des agrosociences et de la bioéconomie. Cette infrastructure prend tout son sens dans le cadre d'une stratégie de site coordonnée avec l'ensemble des établissements partenaires.

La dynamique insufflée par les quatre membres fondateurs du CEBC a vocation à s'ouvrir à l'ensemble des membres de la future association (l'UTT pour ses activités de recherche centrées autour de « l'ingénierie des systèmes », autres établissements d'ESR, CHU) ainsi qu'aux organismes de recherche présents sur le territoire.

Véritable spécificité territoriale, c'est dans cette logique que nous développons ensemble un projet d'école universitaire de recherche GAÏA-GS - Grand est digital bioeconomy Agrosociences - Graduate School autour de l'économie de la photosynthèse et du numérique, au service d'un territoire ayant fait le pari du végétal.

Cette école reposera notamment sur une coopération stratégique au niveau de la formation doctorale avec AgroParisTech et sur la co-accréditation de l'URCA dans l'école doctorale ABIES (ED 581).

Jalon : Poursuite du développement de la SFR Condorcet
Jalon : Création d'une EUR en bioéconomie et numérique

▪ **Pôle Sciences du Numérique et de l'Ingénieur**

Spécialisation dans le domaine de l'industrie 4.0.

L'UTT et l'URCA collaborent sur plusieurs axes tels que : les nouveaux matériaux, les nanotechnologies, l'optimisation des systèmes Industriels, l'énergie ou la maîtrise des risques. Le thème « Usine du Futur » est considéré comme un thème fédérateur autour duquel plusieurs équipes de recherche des deux universités retrouvent leurs points forts. Depuis l'émergence du thème, de plus en plus de synergies sont mises en œuvre afin de renforcer le positionnement des deux universités sur ce thème et accélérer l'avancement de certaines collaborations, voire en créer de nouvelles.

Ces collaborations peuvent être regroupées dans trois volets : la recherche, la formation et les plateformes scientifiques et technologiques. En recherche, le laboratoire CRESTIC œuvre étroitement avec plusieurs équipes de l'ICD sur des sujets tels que : les nouveaux systèmes de production, l'interaction Homme-Machine ou l'énergie. En formation, Un diplôme d'Ingénieur A2I (Identifié « usine du futur ») a été créé conjointement entre l'URCA et l'UTT visant la formation des Ingénieurs de l'usine du futur, un Diplôme unique dans la région sur ce thème. Un projet de plateforme « Factory of the Future Champagne Ardenne » a été déposé dans la cadre des CPER pour doter les deux universités de nouvelles plateformes portant sur la fabrication additive, les nouveaux matériaux, l'efficacité énergétique ou les systèmes de production intelligents. Cette plateforme se voit complémentaire aux plateformes existantes en Lorraine et en Alsace en couvrant des thématiques non présentes dans ces régions. D'autres projets d'envergure sont envisagés.

La dynamique du site en matière de formations sera portée par l'amplification du partenariat avec l'UTT à l'instar des deux nouvelles formations d'Ingénieurs UTT en convention avec l'URCA sur les sites de Reims (Usine du futur) et de Charleville- Mézières (Mécanique-matériaux). Ainsi, à la rentrée 2018 une mention de master Physique appliquée et Ingénierie physique co-accréditée avec l'UTT sera également proposée.

Jalon 1 : Création d'un institut sur l'Usine du futur au sein de la région Grand Est

Jalon 2 : Structure de coordination de l'activité scientifique dans la thématique « Industrie du futur » à 12 ou 18 mois

▪ **Pôle Santé**

La recherche dans le domaine de la Santé sur le territoire champardennais s'appuie sur trois acteurs : l'URCA, le CHU de Reims et l'UTT ainsi que l'INSERM, le CNRS et l'INRA.

La SFR CAP-Santé, qui regroupe actuellement des unités de recherche picardes avec l'ensemble des onze équipes labellisées de l'URCA, auxquelles s'ajoutent quatre autres unités de l'URCA (deux de Physique, Chimie, Sciences pour l'Ingénieur (PCSI), une de Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), et une de Mathématiques-STIC). Lors du prochain contrat, cette SFR se concentrera sur les partenariats du site champardennais (URCA, UTT, CHU). Les thématiques mises en avant lors de la S3 (Santé et vieillissement) et les partenariats à construire dans le Grand Est seront intégrés au projet de développement de l'évolution de la SFR.

Le potentiel de recherche dans le champ de la santé et du vieillissement concerne sur le site plus de 150 enseignants-chercheurs dont 100 enseignants-chercheurs bi-appartenant URCA/CHU et praticiens du CHU. De manière opérationnelle, il permettra de poursuivre et d'étendre les projets déjà engagés avec le CHU, comme les projets hospitalo-universitaires, tout en permettant de définir

conjointement les thématiques de recherche précises, si possible compétitives et différenciantes au plan régional, visant au rassemblement de masses critiques nécessaires, appuyées sur les moyens existant (plateformes technologiques et SFR Cap Santé notamment).

De même, il vient conforter la constitution d'un centre de ressources biologiques (CRB) régional pour optimiser l'utilisation des collections d'échantillons biologiques, d'établir des méthodes de conservation et de transformation des ressources validées et de permettre une optimisation de la gestion des données associées. En pratique, seront regroupés les échantillons biologiques du CHU et les collections de l'URCA au sein d'un CRB régional (CRB CHAR) qui visera la certification NF S96-900.

Enfin, une stratégie de valorisation partagée et le partage des ressources pour le développement international permettra également de donner une meilleure visibilité aux activités de recherche développées sur le site.

Des collaborations entre l'UTT et l'URCA sont déjà établies dans le domaine de la e-santé, et plus particulièrement sur la longévité et la prise en compte du processus de fragilité physique et sociale. Ces collaborations se réalisent dans le cadre suivant :

- Gérontopôle « Bien vieillir en Champagne-Ardenne ».
- ERECA : Espace de Réflexion Ethique Champagne-Ardenne.
- Axe longévité du CPER. Porteurs du programme PAQIST : Préserver l'Autonomie et la Qualité de vie – Innovation Sociale et Technologique.

Le volet vieillissement fait l'objet de collaborations bien établies, et ce, depuis de longues années, en particulier entre l'UTT, l'URCA et le CHU, que ce soit sur la base de projets de recherche (ARPEGE, Fragile-IT, entre autres), d'une stratégie de développement (S3 : Domaine d'Innovation stratégique « Bien vieillir en Champagne-Ardenne »), ou du CPER (PAQIST : Préserver l'Autonomie et la Qualité de vie - Innovation Sociale et Technologique). La stratégie de recherche sur ce thème pourra s'adosser à des plates-formes technologiques et méthodologiques (Living Lab ActivAgeing et Chaire SilverTech à Troyes, plateforme d'évaluation de la fonction musculaire à Reims) et à la fédération des acteurs du champ du bien vieillir au sein du Gérontopôle « Bien vieillir en Champagne-Ardenne » qui a vocation à s'élargir aux autres régions formant aujourd'hui le Grand Est.

L'URCA et l'UTT partagent également des réflexions en Sciences Humaines et Sociales sur les nouveaux modèles de Santé et les innovations sociales et technologiques dans ce domaine, en particulier dans le cadre du projet ISOTECA (Région « Emergence », 2014-2018) : Innovation sociale et technologique en Champagne-Ardenne. Ces réflexions constituent le socle du Living Lab ActiveAgeing de l'UTT, qui pourra fédérer des actions communes avec l'URCA à court et moyen terme.

Jalon 3 : poursuivre le développement de la SFR Cap Santé

- Pôle Sciences de l'Homme et de la Société :

Arts du spectacle vivant :

Notre territoire dans le domaine des humanités est marqué par la présence de deux établissements à rayonnement international dans le domaine des arts du spectacle vivant : l'Institut international de la marionnette à Charleville-Mézières et le centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne. Ces deux établissements ne sont pas membres de la ComUE Université de Champagne.

Afin de fédérer les forces vives et proposer un projet innovant, l'ensemble des acteurs académiques intervenants dans le domaine des arts du spectacle vivant ont proposé un projet fédérateur. Celui-ci, unique en France, doit permettre d'apporter une expertise académique et pratique dans ce domaine, à l'échelle de l'ensemble de notre territoire, déployée dans le cadre de notre politique de site.

Cette ambition apporte le double avantage de préparer collectivement la réponse aux enjeux du développement de la recherche dans les établissements relevant du ministère de la culture, et l'universitarisation des formations relevant du ministère de la culture, notamment dans le cadre du processus de Bologne (LMDisation). A cette fin, l'URCA a notamment déposé la demande d'accréditation d'une licence Arts du spectacle et d'un master Arts de la scène et du spectacle vivant.

Jalon 4 : mise en place d'une coordination des acteurs académiques et culturels intervenants dans le champ des arts du spectacle vivant.

Création d'une maison locale des SHS :

Marquée par un nombre appréciable de délégations à l'Institut Universitaire de France, la recherche en SHS ne bénéficie actuellement d'aucune labellisation par le CNRS, mais elle peut prétendre à rejoindre par association le réseau des MSH dans le Grand Est. Un effort sera entrepris pour renforcer les liens du domaine avec les acteurs socio-économiques régionaux et nationaux.

Pour tenir un objectif de cet ordre, un service commun d'appui à la recherche sera créé au sein de l'URCA dès septembre 2017, et assurera la veille scientifique et le montage de grands projets (appels à projets ANR, ERC, H2020). Il sera le relais pour les laboratoires relevant des SHS en termes d'informations, de conseil, d'accompagnement des chercheurs dans l'organisation de manifestations scientifiques. Ce pôle ouvert dans le cadre de l'association à l'ensemble des membres constituera la préfiguration de la future MSH du site.

Au-delà de la recherche, ce pôle intègre un grand nombre de formations aujourd'hui développées en partenariats avec les établissements du site ou de régions limitrophes (licence LEA, licence et master Musicologie, master Géopolitique, master Patrimoine et musées, licence et master Psychologie) ou en cours de construction dans le cadre de la future accréditation (licence Arts du spectacle, master Arts de la scène et du spectacle vivant, master Langues et sociétés).

Jalon 5 : création d'une structure support de soutien aux activités scientifiques dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société.

- Mutualisation des plateformes scientifiques et des plateaux techniques
 - Renforcement des coopérations

Les établissements du site disposent de plateformes scientifiques proposant des plateaux techniques de haut-niveau. Dans le cadre de la politique de site, les établissements entendent développer la mutualisation de ces équipements, qui permettra d'accompagner l'enrichissement des activités scientifiques de leurs équipes.

Nombre de plateformes URCA : 7

Nombre de plateformes UTT : 7

Nombre de plateformes mutualisées : 2

Jalon 6 : création d'une nouvelle plateforme dédiée à l'usine du futur créée de manière mutualisée

Jalon 7 : création d'un plan d'action de mise en réseau des plateformes URCA et UTT

Focus sur l'usine du futur

Le projet « FFCA » – dit « usine du futur » – porté par l'URCA et l'UTT dans le cadre du CPER 2015-2020, vise à mettre en place les éléments nécessaires à :

- i) La construction de nouveaux modèles de production/consommation compétitifs et responsables (recherche) ;**
- ii) La diffusion des connaissances nécessaires à leur compréhension (formation) ;**
- iii) L'accompagnement du changement que ceci nécessite en lien avec le monde socio-économique et la société.**

Pour préparer le territoire à développer à la fois la culture et les connaissances nécessaires au déploiement de tels modèles, une plateforme est proposée comme un outil de construction d'une dynamique locale supportant le développement de réseaux de valeurs intégrés articulant logiques matérielles locales et logiques numériques ouvertes et mondialisées.

Basé sur un modèle d'innovation ouverte (open Innovation), le démonstrateur issu de ce projet s'attachera à développer plusieurs axes thématiques tels que :

- Robotique (mobile en particulier) et Production (optimisation et temps réel, sécurité, l'internet des objets) ;**
 - Efficacité énergétique pour la production et l'éco-conception ;**
 - Collaboration Homme-Machine et Réalité Mixte (virtuelle et augmentée) ;**
 - Chaîne numérique et Fabrication Additive ;**
 - Big data, Smart data, Deep Learning et Cloud computing pour la production.**
- **Coopération au niveau des unités de recherche (principalement la fusion LRN/LNIO)**

Dans les domaines où l'URCA et l'UTT ont développé des activités de recherche, il est important de favoriser la coopération des équipes scientifiques. Cette démarche permet de favoriser la complémentarité des équipes des deux établissements au service d'une recherche de plus haut-niveau et par conséquent plus visible à toute échelle.

Dans certains cas spécifiques, pour lesquels les coopérations seraient encore plus importantes, les établissements ouvrent la possibilité de rapprocher leurs équipes au sein d'équipes mixtes multi-établissements.

Le cas se présente dès ce contrat au niveau de la recherche en nanotechnologies, avec la volonté de fusionner pour la prochaine période contractuelle le LRN de l'URCA avec le LNIO de l'ICD / UTT pour créer une nouvelle équipe NIO+ au sein de l'UMR 6281 ICD.

Emergente, cette approche pourrait également être envisagée à moyen terme dans le domaine des matériaux, de la mécanique, de l'automatique et de l'informatique.

- **Jalon 1 : fusion LRN/LNIO**
 - **Jalon 2 : Si, après évaluation, ce premier jalon est concluant, des projets de rapprochement des équipes URCA et UTT dans d'autres domaines pourront être envisagés, notamment entre le CRESTIC / URCA et le LM2S de l'ICD / UTT, selon des modalités qui devront être définies.**
- **Accompagnement au dépôt de réponse aux appels à projets européens et internationaux**

Dans une logique de coordination des réponses aux appels à projets européens et internationaux, et surtout de complémentarité de certaines compétences sur des thématiques faisant l'objet d'appels à projets, la cellule d'accompagnement aux projets européens de l'URCA sera ouverte à l'UTT. Il s'agit notamment de permettre de créer un relais en Champagne Sud de la Cellule présente actuellement uniquement dans le pôle Nord de l'académie afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets.

Jalon 8 : évolution de la cellule URCA vers une cellule partagée d'accompagnement au dépôt de projets européens et internationaux, présente sur chaque site (Nord et Sud).

III. Politique d'innovation

Le site compte deux pôles de compétitivité, IAR et Matéria, qui permettent d'asseoir la stratégie de spécialisation du site autour de la bioéconomie et de l'industrie 4.0.

Par ailleurs, l'URCA et l'UTT sont actionnaires de deux SATT différentes : Nord pour l'URCA, Grand Est pour l'UTT. Si les deux établissements souhaitent poursuivre leurs travaux au sein de la SATT dans laquelle ils sont engagés, il est nécessaire de travailler au développement d'actions de valorisation coordonnées à l'échelle du site, en lien ou indépendamment des deux SATT.

Jalon 9 : construire une stratégie partagée à 18 mois intégrant ce paramètre, autour de l'innovation et la valorisation dans le domaine de la bioéconomie et de l'industrie 4.0.

- Formation continue

Acteurs de formation tout au long de la vie, l'URCA et l'UTT entendent jouer leur rôle de pivot de la formation continue au service du développement de l'activité économique du territoire.

Il s'agit de développer une offre de formation continue partagée, ainsi que des réponses communes aux appels d'offres de formation continue des entreprises. Cette approche coordonnée devra permettre des réponses plus riches.

Jalon 10 : action commune concertée

Jalon 11 : création d'un support commun

- Accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant et la création d'entreprises
 - Diplôme d'étudiant entrepreneur

Dans le cadre de la coordination territoriale, et dans la continuité de ce qui a été réalisé sur la période contractuelle en cours, le développement du PEPITE sera poursuivi. L'URCA portera le Diplôme d'Etudiant Entrepreneur selon des modalités permettant son accès à tous les étudiants et diplômés de l'académie de Reims.

- Incubateurs universitaires

Déjà engagée par les établissements et coordonnée par la ComUE, la stratégie d'accompagnement des porteurs de projets et entrepreneurs étudiants sera poursuivie en s'appuyant sur les deux incubateurs du site : le CREATIV'LABZ dans le nord de l'académie, et le YEC dans le sud.

Cette stratégie pourra également s'articuler avec celle des Incubateurs locaux ouverts aux publics étudiants (#58, Village by CA, Rimbaud Tech, ...).

Jalon 12 : poursuivre la coordination de l'action des deux incubateurs de l'enseignement supérieur pour faciliter l'accompagnement des porteurs de projets étudiants.

- Cellule d'accompagnement à la création d'entreprises

De la même manière, l'accompagnement de nos chercheurs dans la valorisation et le transfert des travaux de recherche par la création d'entreprises sera encouragée dans le cadre d'une stratégie partagée à l'échelle du site.

Jalon 13 : constitution d'une cellule d'accompagnement à la création d'entreprise à l'échelle du site

- Recherche partenariale

L'aspect ingénierie de l'UTT associé aux compétences de l'URCA dans les autres domaines permettent de répondre aux besoins industriels et notamment de répondre à des appels à projets industriels plus transversaux, notamment dans le cadre de l'usine du futur, ou de nécessaire évolution des entreprises à la transition numérique. Les compétences et expertises des établissements associés pourront enrichir cette démarche.

- Innovent-E

Le projet Innovent-e est le fruit d'une IDEFI – PIA, impliquant notamment l'UTT, le CESI, l'EPF et l'URCA. Cet outil est développé en coopération avec d'autres établissements ou réseaux d'établissement, le Grand Est étant la première région représentée.

En poursuivant notre engagement dans cette plateforme à destination du développement des PME et TPE de notre territoire, les établissements du site champardennais contribuent activement à la mutation des acteurs économiques en leur apportant des outils de formation et de réflexion pour les accompagner.

Jalon 14 : poursuivre le développement de cette IDEFI

IV. Politique de formation

Le prochain contrat doit être l'occasion de développer une stratégie de site au niveau de l'orientation et de la formation initiale des jeunes.

Le contexte actuel de discussion autour des prérequis pour l'accès à l'enseignement supérieur et sur la réforme du premier cycle nous invite à réfléchir à une stratégie ambitieuse au niveau de -3/+3. Cette approche doit nous permettre de répondre à l'objectif commun aux établissements d'enseignement supérieur d'élévation du niveau de diplôme de la société française, avec 60% d'une classe d'âge diplômée du supérieur. Il est donc impérativement nécessaire de travailler à la fois sur la phase amont de l'accès à l'enseignement supérieur, en favorisant les interactions entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements du second degré, la phase durant laquelle ils sont dans nos établissements, et la phase aval d'accompagnement des jeunes à leur insertion professionnelle, et plus largement, dans notre société.

Il s'agit alors de s'appuyer sur notre potentiel scientifique et les spécificités de notre territoire pour mobiliser notre offre de formation à l'échelle de l'académie dans une logique d'amélioration de la qualité et l'attractivité de notre offre de formation.

Si chaque établissement reste autonome quant à son offre de formation, l'élaboration d'une stratégie partagée de formation en ingénierie, management, langues étrangères, informatique, humanités, et santé doivent nous encourager à davantage de coordination et de coopération dans nos formations de niveau licence et master.

Par ailleurs, les dispositifs déjà déployés de manière coordonnée au niveau de la formation par apprentissage, à travers le CFA Sup, doivent servir de base au développement d'une stratégie partagée en termes de formation à distance.

Jalon 15 : élaboration d'une stratégie à l'échelle du site sur le continuum -3/+3 d'ici 12 à 18 mois

Jalon 16 : définition d'une stratégie en formation d'ingénieurs et en management d'ici 12 à 18 mois

Jalon 17 : développement de diplômés en commun.

- Accompagnement à l'insertion professionnelle
 - o Eportfolio

La ComUE Université de Champagne a initié en 2016 deux actions majeures : une uniformisation progressive des terminologies utilisées dans les descriptions en compétences des enseignements dispensés dans les formations de ses établissements membres ; un accompagnement des enseignants à l'approche programme et compétences. Cela se concrétise par une traduction en compétences de modules d'enseignements des formations et par la constitution d'un référentiel de compétences délivrées, totalement informatisé et ouvert par l'intermédiaire d'un e-Portfolio.

Cette action engagée dans le cadre de l'appel à projet DUNE doit être poursuivie et concrétisée au cours du prochain contrat.

V. Innovation Pédagogique

La diversité de nos établissements et de nos pratiques pédagogiques, dans le contexte actuel de l'explosion du numérique doit nous permettre de favoriser l'innovation pédagogique à travers les technologies de l'information et de la communication liées à l'enseignement, les pratiques émergentes liées au digital, ...

Il s'agit alors d'être en capacité d'accompagner nos équipes pédagogiques dans ces transformations, de les acculturer à ces nouvelles pratiques en mettant en place une cellule d'accompagnement à l'innovation pédagogique afin de favoriser le développement de l'enseignement à distance et des outils numériques liés à la pédagogie.

Jalon 18 : création d'une cellule d'accompagnement à l'innovation pédagogique

VI. Formation doctorale

Nous portons l'ambition de faire du doctorat un diplôme de référence au niveau de notre site. Face à la faiblesse actuelle du doctorat au niveau de notre académie, il est nécessaire de développer le nombre de jeunes poursuivant des études au niveau doctoral, tout en maintenant le niveau d'exigence actuel. Pour cela, nous allons réorganiser la formation doctorale au niveau du site sur la base de 3 écoles doctorales portées par les établissements du site (2 URCA et 1 UTT) au niveau de l'académie et une co-accréditation avec l'école doctorale ABIES.



VII. CSTI

Riche de nombreuses initiatives et structures visant à promouvoir la culture scientifique sur tout son territoire, l'ex-Champagne Ardenne s'est dotée depuis 2005 d'une structure de coordination, sous une forme associative (ACCUSTICA), soutenue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Conseil Régional.

L'évolution législative et la volonté de se conformer à un modèle commun à toutes les académies de la Région Grand-Est amènent à confier progressivement la coordination de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle à l'établissement chef de file en charge de la coordination territoriale.

Jalon 19 : L'intégration progressive des activités d'ACCUSTICA, de son personnel et de ses financements dans le cadre de la politique de site s'étalera sur les années 2018 et 2019.

VIII. International

Cœur de la réforme ayant conduit à la mise en place d'une politique de site, le développement international du site de l'académie de Reims représente un enjeu majeur dont les établissements se saisissent.

L'enjeu du prochain contrat est de réussir à développer un plan d'actions commun aux établissements du site pour le rayonnement international et l'attractivité du territoire auprès des étudiants et chercheurs internationaux.

Les stratégies d'établissement seront ainsi coordonnées et devront favoriser le développement de projets internationaux, de la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels.

Jalon 20 : élaboration d'un plan d'actions partagé pour le développement international du site.

IX. Fonctions supports

- Ressources Humaines

N'étant pas dans une démarche pré-fusionnelle ou fusionnelle, les mutualisations au niveau des fonctions supports sont relativement peu envisagées. Cependant, nous avons identifié trois domaines dans lesquels nous souhaitons mutualiser nos actions, au service du développement de nos missions.

Au niveau des Ressources Humaines, il s'agit de gérer au niveau de l'URCA pour les établissements concernés le traitement des dossiers de retraite, de pension d'invalidité ou de réversion des personnels titulaires (PETREL).

Jalon 21 : mise en œuvre opérationnelle de la gestion PETREL de l'ensemble des personnels titulaires des établissements d'ESR du site par l'URCA.

De même, au vu de l'organisation territoriale de nos établissements, nous souhaitons développer un plan de formation des personnels coordonné entre nos deux établissements, permettant de proposer un panel de formation plus large pour répondre au mieux aux attentes et besoins de formations de nos personnels, que ce soit dans le cadre de la préparation de concours ou l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à leur perfectionnement.

Jalon 22 : élaboration d'une offre de formation partagée des personnels des établissements d'enseignement supérieur du site

- Numérique

Le prochain contrat de site doit être un vecteur de la croissance des usages du numérique en développant ses infrastructures aux bénéfices des usagers sur le territoire.

La généralisation de l'interconnexion de nos établissements en très haut débit, pour s'adapter aux usages, permettra de faire face aux exigences croissantes des établissements concernant le numérique.

Ainsi, le développement des Infrastructures du réseau régional et d'un Datacenter pour répondre au besoin de la recherche, de la pédagogie ou de l'administration sera soutenu.

Des actions communes de coopération, répondant à une stratégie partagée pour le numérique, seront proposées à la carte dans différents domaines d'application :

- Infrastructures
- Réseaux
- Télécom
- Services
- Outils numérique support
- Outils numériques liés à la pédagogie

Jalon 23 : élaboration d'une stratégie partagée pour le développement des infrastructures et des usages numériques à l'échelle du site d'ici 12 à 18 mois.

- Politique documentaire

Dans la continuité des services proposés à notre communauté universitaire, nous souhaitons développer une politique documentaire partagée et complémentaire. Cet accès aux ressources documentaires contribuera à l'enrichissement de nos activités de formation et de recherche, et favorisera les approches transversales.

De même, nous souhaitons étudier la possibilité de favoriser le libre accès aux publications de nos établissements à travers un portail HAL d'archives ouvertes commun

Jalon 24 : définition d'une politique documentaire commune à l'échelle du site

Jalon 25 : mutualisation de l'accès aux ressources numériques

Jalon 26 : élaboration d'un portail HAL commun

X. Vie étudiante

La ComUE Université de Champagne a décidé en avril 2016 d'élaborer un schéma directeur de la vie étudiante. Pour le réaliser, elle s'est appuyée sur les établissements, les collectivités et les différents partenaires de la vie étudiante avec la volonté d'une mise en œuvre dans le cadre du futur contrat de site 2018-2022. Elaboré en étroite collaboration avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Reims, le schéma s'appuie sur un diagnostic de site via un état des lieux de l'existant. Il s'articule autour de trois axes de développement, accompagnés chacun de propositions concrètes :

- Améliorer et harmoniser les conditions de vie étudiante pour permettre un égal accès aux services.
- Renforcer le lien social via des initiatives individuelles et/ou collectives en faveur de la solidarité et de l'animation de la vie étudiante.
- Promouvoir le sentiment d'appartenance des étudiants au territoire de l'académie de Reims.

Jalon 27 : la mise en œuvre des propositions visant à améliorer la qualité de la vie étudiante s'étalera pendant toute la durée du contrat de site

XI. Gouvernance

Le contrat de site sera pleinement intégré dans le projet d'association avec une gouvernance spécifique.

La gouvernance de l'association « académie de Reims » comprendra une instance spécifique regroupant les signataires du contrat (URCA et UTT) pour son pilotage, un conseil des membres associés rassemblant tous les membres de l'association et deux instances de coordination territoriale pour l'animation des pôles nord et sud.

ANNEXE 3

- Dossier d'accréditation ESPE

Dossier de demande d'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

ESPE de Reims

Etablissement intégrateur
URCA

Etablissement(s) partenaire(s)

Dates des délibérations (conseil d'école de l'ESPE, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Conseil d'école de l'ESPE : 13 septembre 2017

Conseil d'administration de l'URCA : 19 septembre 2017

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.espe@education.gouv.fr

Sommaire

1. Renseignements administratifs	4
1.1. Directeur de l'ESPE, Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique	4
1.2. Équipe de direction	4
2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE	5
2.1. Continuum de formation et développement des compétences professionnelles des enseignants de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	6
2.1.1. Un continuum de formation de la licence à la formation tout au long de la vie permettant le développement des compétences professionnelles des enseignants et personnels d'éducation de l'éducation nationale.	6
2.1.2. Le développement des compétences professionnelles pédagogiques pour les enseignants du supérieur	6
2.2. Un espace d'Innovation pédagogique favorisant la transformation des pratiques pédagogiques pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur	6
2.3. Qualité de vie des étudiants et des stagiaires	7
3. Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE	8
3.1. Périmètre	8
3.1.1. Master MEEF Premier degré (1D)	9
3.1.2. Master MEEF Second degré (2D):	9
3.1.3. Master MEEF Encadrement éducatif (EE)	12
3.1.4. Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)	12
3.1.5. Liste des diplômes universitaires	14
3.2. Organisation	15
3.2.1. La lisibilité et la cohérence de l'offre	15
3.2.2. Commentaires de la nouvelle structure	16
3.2.3. Parcours pour les M2 non alternants	17
3.2.4. Coordination des formations	17
3.2.5. Mutualisation des enseignements	18
3.2.6. Culture commune	19
3.2.7. Alternance intégrative	19
3.2.8. Continuum de formation	20
3.2.9. Prise en compte des différents profils	22
3.2.10. Formation continue	24
3.3. Démarche qualité	25
3.3.1. Conseils de perfectionnement	25
3.3.2. Suivi des diplômés	26
3.3.3. Suivi des compétences acquises par l'étudiant	26
3.4. Moyens administratifs et techniques	26
3.5. Positionnement dans l'environnement	27
3.5.1. Positionnement du projet de l'ESPE dans son environnement :	27
3.5.2. Partenariats	28
3.5.3. Recherche	29
3.5.3.1. Laboratoires et potentiel enseignants-chercheurs	29
3.5.3.2. Liens formation-recherche	31
3.5.3.3. Structuration recherche en éducation	32
3.5.4. Partenariats Internationaux et doubles diplômes	33
4. Fiches AOF des mentions de master MEE et du DU « parcours adaptés »	34
5. Budget de projet	34
6. ANNEXES	34
6.1. Annexe 1 : Tableau du budget de projet actualisé.	34

- 6.2. Annexe 2 : Tableaux à compléter (modèles joints à ce dossier) : 4 tableaux, à compléter pour chaque mention de master MEEF. 34**
- 6.3. Annexes autres : Convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc. 34**

1. Renseignements administratifs

1.1. Directeur de l'ESPE, Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom de la directrice de l'ESPE : Christine Jourdain

Coordonnées téléphoniques 03 26 50 59 71

Portable 06 25 53 23 79

Courriel espe-direction@univ-reims.fr

- Nom de la présidente du Conseil d'école : Marie-Claire RUIZ

Coordonnées téléphoniques : 03 26 40 18 82

Portable : 06 81 37 79 28

Courriel marie-claire.ruiz@ac-reims.fr

- Nom de la présidente du COSP : Anne Jorro

Coordonnées téléphoniques :

Portable : 06 09 67 63 15

Courriel anne.jorro@cnam.fr

1.2. Équipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage (organigramme et comitologie)

Pour son pilotage, l'ESPE est dotée d'un comité de direction comprenant, outre la Directrice de l'ESPE :

- Le Directeur Adjoint en charge de la formation
- La Directrice Adjointe en charge des moyens et du pilotage
- Les Directeurs Adjointes en charge des sites de formation et d'un dossier académique (Formation Continue, Validation des acquis, Relations internationales, Action culturelle et lien avec les associations partenaires de l'école)
- La cheffe des services administratifs

Le comité de direction élargi permet de réunir le comité de direction et les doyens des UFR co-porteuses.

La coordination des différents masters MEEF est assurée par les réunions des responsables de mention sous la responsabilité du Directeur Adjoint en charge de la formation.

Pour assurer le développement des différents axes, des chargés de missions sont nommés (observatoire des formations, pédagogie du sup, tutorat mixte...).

Le comité de suivi de l'ESPE, présidé par la Rectrice, constitué par des représentants de l'ESPE, de la présidence de l'université et des services académiques, a pour objectif de définir les orientations et le fonctionnement du travail en partenariat. Il permet également de dresser le bilan du fonctionnement général du dispositif de formation des professeurs dans tous ses volets (formations initiale et continue, etc.). Ce bilan porte sur l'effectivité de l'interaction des services entre eux (services de l'ESPE, services des autres

composantes de l'université, services académiques, EPLE, écoles), la qualité des outils de suivi et d'évaluation, la viabilité du modèle économique.

Il ne se substitue pas aux conseils prévus par la loi ni au conseil de perfectionnement des masters MEEF.

2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer la stratégie de l'ESPE, dans sa dimension académique et non seulement composante universitaire (ESPE, établissements Intégrateurs et partenaires, rectorat...). A cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégialement de la direction de l'ESPE, des partenaires universitaires et de l'académie introduit ici le dossier d'accréditation les axes stratégiques retenus au sein et entre toutes les parties prenantes, au regard du contexte, aussi bien en termes de bilan que de perspectives. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques peut être utilement versée en pièce annexe.

Dans son dossier d'accréditation en 2013, l'ESPE de l'académie de Reims avait mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'attractivité des étudiants vers l'académie de Reims. Dans cette académie au déclin démographique affirmé, les poursuites d'études supérieures étaient limitées, et lorsqu'ils le pouvaient, les étudiants quittaient la région. L'objectif était donc de chercher à contrebalancer ces fuites vers d'autres régions, en proposant une école tournée vers les étudiants, adaptée à leurs demandes, une école à la fois exigeante tout en maintenant un encadrement de taille humaine. Pour atteindre cet objectif, l'ESPE de l'académie de Reims avait mis en avant trois axes :

1. Construire en complémentarité la formation initiale demandée et une formation continuée, au plus près de la demande des jeunes enseignants et des exigences institutionnelles. Pour les néo-titulaires (T1-T2), un plan de formation, élaboré conjointement par les services académiques et l'ESPE, a été mis en œuvre depuis 2014 avec comme objectifs un approfondissement disciplinaire et didactique et la poursuite de la culture commune. Du côté préprofessionnalisation (licence), à l'exception de trois parcours de licences spécifiques (parcours Préparation aux métiers de l'enseignement des L3 Administration économique et sociale et Sciences sanitaires et sociales, parcours Sciences exactes et naturelles de la plupart des L3 proposées par l'UFR Sciences exactes et naturelles et parcours Éducation et motricité de la L3 Sciences et techniques des activités physiques et sportives), l'offre de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement était intégrée dans le cadre de dispositifs plus généraux (essentiellement PPP - projet professionnel personnalisé).
2. Faire de l'ESPE un espace d'innovation pédagogique. Pour assurer un suivi personnalisé des étudiants et fonctionnaires stagiaires, l'ESPE s'appuie pour partie sur l'utilisation d'un portfolio numérique, adossé à un outil anti-plagiat à dimension formative. Par ailleurs, l'ESPE a développé des formations hybrides (parcours Documentation de la mention Second degré, mentions Encadrement éducatif et Pratiques et Ingénierie de formation, développement de la visio conférence). L'ESPE est impliquée dans différents parcours magistère.
3. S'appuyer sur l'ESPE pour développer l'atout régional de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

L'académie de Reims est une académie très étendue (450 km du nord au sud), assez mal desservie par les moyens de transport collectifs. L'ESPE étant implantée sur 5 sites (Charleville-Mézières, Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes et Chaumont), nous avons pu développer une formation commune conjointe pour les fonctionnaires stagiaires des MEEF Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif au plus proche des lieux d'affectation des fonctionnaires stagiaires (limitant en partie les déplacements). Par ailleurs, l'usage de la visio-conférence a permis de développer une formation de proximité en M1 comme en M2 pour les masters MEEF Encadrement éducatif, PIF et pour le parcours Documentation de la mention Second degré. Cette offre de proximité permet également d'inscrire en formation des étudiants, souvent en reprise d'études, qui ne pourraient pas suivre la formation à Reims.

Au final, le dossier d'accréditation prévoyait des effectifs à hauteur de 950 étudiants et stagiaires à la fin du contrat. À la rentrée 2016-2017, nous étions à plus de 1300 inscrits. Les effectifs des masters MEEF

représentent 28,57% des effectifs inscrits en master à l'URCA. Pour 19% des étudiants inscrits en M1 ou M2, l'origine géographique du dernier diplôme obtenu est hors Champagne-Ardenne (vs 16% en 2013-2014).

Dans le cadre de la prochaine accréditation, nous souhaitons poursuivre et développer nos actions autour du continuum de formation et de l'innovation pédagogique, en adossant fortement le projet à la recherche et à l'approche par compétences (portfolio). Pour prendre en compte plus globalement les caractéristiques de notre académie nous inscrirons dans un troisième axe la qualité de vie des étudiants et stagiaires.

2.1. Continuum de formation et développement des compétences professionnelles des enseignants de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

2.1.1. Un continuum de formation de la licence à la formation tout au long de la vie permettant le développement des compétences professionnelles des enseignants et personnels d'éducation de l'éducation nationale.

Nous développerons en L2 et en L3 des unités d'enseignements transversales spécifiques à la préparation aux métiers de l'enseignement. Par ailleurs, une licence Sciences de l'éducation permettra de développer à Châlons-en-Champagne une offre de formation vers les masters MEEF Encadrement éducatif et PIF. Cette licence intégrera également un parcours en L3 favorisant la poursuite d'études pour des étudiants issus des filières courtes (BTS, DUT) qui souhaiteraient poursuivre en master MEEF Premier degré.

Pour les T1/T2, le travail d'accompagnement à l'adaptation au contexte d'exercice et à l'entrée dans le métier sera poursuivi et proposera une formation plus modulaire à partir d'une meilleure prise en compte du bilan de compétences réalisé en fin de formation initiale.

L'ESPE devrait être un acteur important de la formation continue. Sa contribution pourra prendre des formes différentes (participation des enseignants de l'ESPE aux groupes de travail ou commissions mis en place par les services académiques, développement d'actions de formation continue...), son action sera notamment développée dans le cadre de la « formation de formateurs » (certifications CAFFA/ CAFIPEMF, formation des tuteurs...).

En formation initiale comme en formation continue, la formation par la recherche sera un élément important pour le développement des compétences professionnelles, que ce soit en formation initiale pour les étudiants en master ou en formation continue, notamment dans le cadre des différentes certifications (CAPPEI, CAFFA et CAFIPEMF).

2.1.2. Le développement des compétences professionnelles pédagogiques pour les enseignants du supérieur

Dans le cadre des orientations fixées par l'université pour sa prochaine accréditation, l'ESPE sera un acteur « d'une école de formation interne dans laquelle pourront être développés différents dispositifs d'accompagnement pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs ».

2.2. Un espace d'innovation pédagogique favorisant la transformation des pratiques pédagogiques pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur

Il s'agit ici de poursuivre le développement des usages du numérique dans la formation (formation hybride, plateforme de formation...) et de travailler à l'appropriation de nouvelles démarches (progressivité, Interdisciplinaire, classe Inversée...), en prenant appui sur des dispositifs adossés à la recherche (par exemple : ateliers de formation à et par la recherche, dispositif déjà expérimenté dans l'Éducation Nationale ou à l'ESPE), en profitant de la possibilité de mettre en place un Institut Carnot de l'éducation (ICé) au niveau Grand Est. L'ESPE est également impliquée aux côtés des services académiques dans l'accompagnement des transformations des pratiques d'enseignement : accompagnement d'établissements pilotes et projet d'incubateur (mission numérique pour l'éducation).

L'ESPE a également vocation à développer des espaces de collaboration, d'expérimentation,

d'accompagnement et de réflexion ouverts à l'ensemble des enseignants de l'ESPE et de l'université.

2.3. Qualité de vie des étudiants et des stagiaires

L'enjeu est d'accompagner au mieux les étudiants et les stagiaires dans leur parcours de formation.

Dans le cadre de leur formation, les étudiants et fonctionnaires stagiaires sont confrontés à des exigences multiples : en M1, obtention du concours et validation de la première année de master ; en M2, validation du master dans le cadre d'une formation en alternance hebdomadaire et titularisation par l'employeur. Pour les fonctionnaires stagiaires, à ces contraintes s'ajoute la difficulté que les lieux de formation ne sont pas toujours à proximité des lieux d'affectation.

Un des premiers objectifs est de tenter de limiter l'impact des distances, en poursuivant la réalisation d'une partie de la formation à proximité des lieux d'affectation (formation commune), en favorisant le développement d'une offre de formation hybride (distance et présentiel) notamment pour les parcours Second degré (les UFR co-porteuses assurant la formation à Reims).

En effet, pour les fonctionnaires stagiaires la distance au centre de formation ESPE modifie les conditions de travail.

Pour les fonctionnaires stagiaires du second degré la formation disciplinaire et didactique se déroule à Reims, cela a pour conséquence des distances importantes à parcourir les mardis et mercredis :

	M2 (km)	DU (km)
Ardennes	61,34	87,39
Aube	123,50	128,26
Marne	15,42	26,15
Haute Marne	101	166,53

Professeur stagiaire inscrit en :
<ul style="list-style-type: none"> M2 Master 2 - surréats non titulaires d'un bac +5 DU Diplôme Universitaire - surréats titulaires d'un M2 (hors MEEF) ou dispensés de titre

Tableau des distances moyennes (en kilomètres) : établissement d'affectation / formation disciplinaire et didactique (Second degré)

Pour limiter ces déplacements le jeudi matin, consacré au tronc commun, se déroule dans les centres ESPE des départements. Il persiste néanmoins des disparités importantes entre les stagiaires :

	M2 1D (km)	M2 2D (km)	DU MEEF 1D (km)	DU MEEF 2D (km)	DU PEDA (km)
Ardennes	33,36	30,71	22,81	21,48	24,79
Aube	26,04	9,40	13,57	15,08	23,59
Marne	19,72	12,75	19,33	16,71	17,62
Haute Marne	37,37	43,33	54,84	37,05	23,20

Tableau des distances moyennes (en kilomètres) entre les établissements de formation et le site ESPE de formation

Contact : accreditation.espe@education.gouv.fr

Professeur stagiaire inscrit en :
<ul style="list-style-type: none"> M2 Master 2 - surréats non titulaires d'un bac +5 DU Diplôme Universitaire - surréats titulaires d'un M2 (hors MEEF) ou dispensés de titre surréats titulaires d'un M2 MEEF

du département par statut de fonctionnaire stagiaire.

Par ailleurs, nous poursuivons le travail pour développer « l'établissement lieu de formation » pour un meilleur accueil des étudiants et des stagiaires (par exemple en proposant l'élaboration d'une charte de l'accueil d'un étudiant ou d'un stagiaire).

Pour les stagiaires en difficulté : travailler la question de l'accompagnement renforcé et repenser le mode de communication (par exemple, réserver le terme dispositif d'alerte pour les cas de mise en danger) et développer un dispositif d'accompagnement psychologique (supervision) à partir de structures/dispositifs existants (SUMPPS ou réseau PAS...).

En termes de charge de travail pour les étudiants et les stagiaires, il s'agira aussi de poursuivre et d'étendre le travail sur le rôle et la nature des évaluations dans le cadre des diplômes, mais aussi dans le cadre du suivi sur le terrain d'exercice. Par exemple, pour le master MEEF 1^{er} degré l'évaluation du M2 se fait d'ores et déjà sur la base d'un nombre limité de dossiers (quatre plus le mémoire).

Il nous semble également important de poursuivre le travail concernant la diffusion des informations via notamment le site web de l'ESPE (et les réseaux sociaux), l'objectif étant d'améliorer non seulement la qualité mais aussi la temporalité des informations.

Une attention particulière est portée sur les parcours individuels de chaque stagiaire, par un auto-positionnement permettant de mesurer l'écart entre les attendus de diplôme et les acquis de chacun.

3. Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE

3.1. Périmètre

Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions), et celles (avec leurs parcours) pour lesquelles l'ESPE demande l'accréditation pour le prochain contrat.

Intégrée au champ Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (ALLSHS) de l'URCA, l'offre de formation de l'ESPE de l'académie de Reims est structurée pour répondre aux missions qui lui sont confiées¹ par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

En matière de formation initiale :

- « [les ESPE accueillent] les étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et proposent des formations de préparation aux concours de recrutement. »
- « Elles sont également ouvertes aux étudiants de licence, notamment ceux bénéficiant d'un contrat étudiant apprenti professeur »
- « ainsi qu'aux étudiants souhaitant exercer d'autres métiers de la formation et de l'éducation et à toutes les personnes souhaitant développer des compétences dans ces domaines. »

Cette formation, comme le précise le comité national de suivi de la réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation, doit se penser comme un continuum de formation de la licence aux premières années de titularisation.²

¹ D'autres missions sont attendues des ESPE comme la formation continue des enseignants du premier et second degré et de personnels d'éducation ; la contribution aux recherches en éducation ; la diffusion, le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes, les actions de coopération internationale ou la participation à la formation des enseignants du supérieur.

² Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie : rapport sur la formation continue - Comité national de

Les quatre mentions de master MEEF, dans la continuité de l'accréditation du 1^{er} septembre de 2013, sont reconduites :

- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Premier degré (1D)
- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Second degré (2D);
- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Encadrement éducatif (EE);
- Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratiques et ingénierie de la formation (PIF).

La nouvelle offre de formation propose l'ouverture de nouveaux parcours :

- trois parcours dans la mention Second degré en Économie, Gestion et Sciences Sociales, mutualisés avec les parcours de certains masters de l'UFR Sciences économiques, sociales et de gestion (SESG) ;
- deux parcours dans la mention Pratiques et ingénierie de la formation, un parcours à distance sur l'ingénierie des e-formations et des usages du numérique et un parcours visant à accueillir les enseignants préparant les certifications CAFFA et CAFIPEMF ;
- un parcours pour les étudiants de M1 premier degré alternants (dispositif actuellement expérimental).

En outre, le parcours de formation pour les étudiants non lauréats du concours du premier degré mais ayant obtenu leur M1, antérieurement intégré à la mention PIF est placé dans la mention 1er degré, conformément aux recommandations du Hcéres.

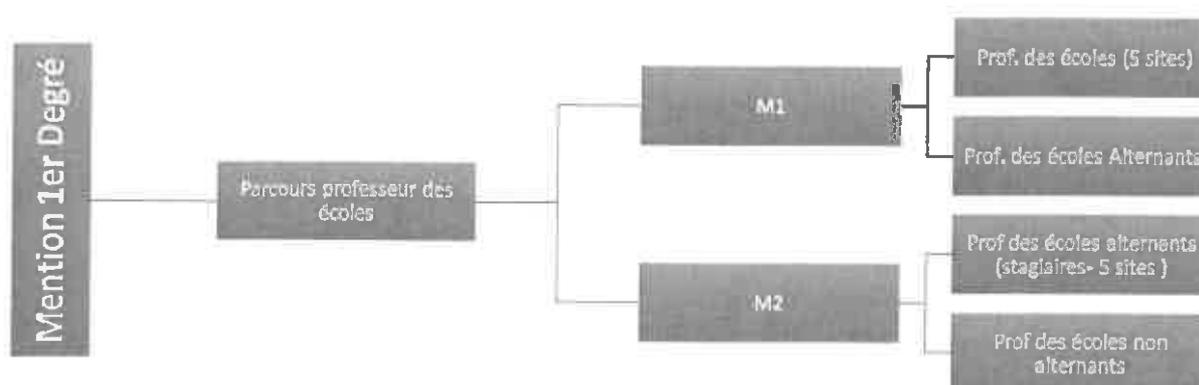
3.1.1. Master MEEF Premier degré (1D)

Responsable : Mme Cécile OUVRIER-BUFFET (PU, 26^e section)

Cette maquette se décline déjà sur 5 sites de formation et accueille à elle seule près de 40% des effectifs en master MEEF.

Le parcours M1 alternant (actuellement expérimental), accueille les étudiants en contrats d'alternance. Ces étudiants ont ainsi un double statut : étudiant en formation initiale à l'ESPE et contractuel rémunéré par le rectorat.

Le parcours de M2 pour les étudiants non-lauréats du concours, mais ayant réussi leur 1^{ère} année de master, initialement placé dans la mention PIF pour l'accréditation 2013-2018 est maintenant placé dans la mention Premier degré.



3.1.2. Master MEEF Second degré (2D):

Responsable : Mme Christine JOURDAIN (MCF, 16^e section) - Directrice de l'ESPE (à titre provisoire)

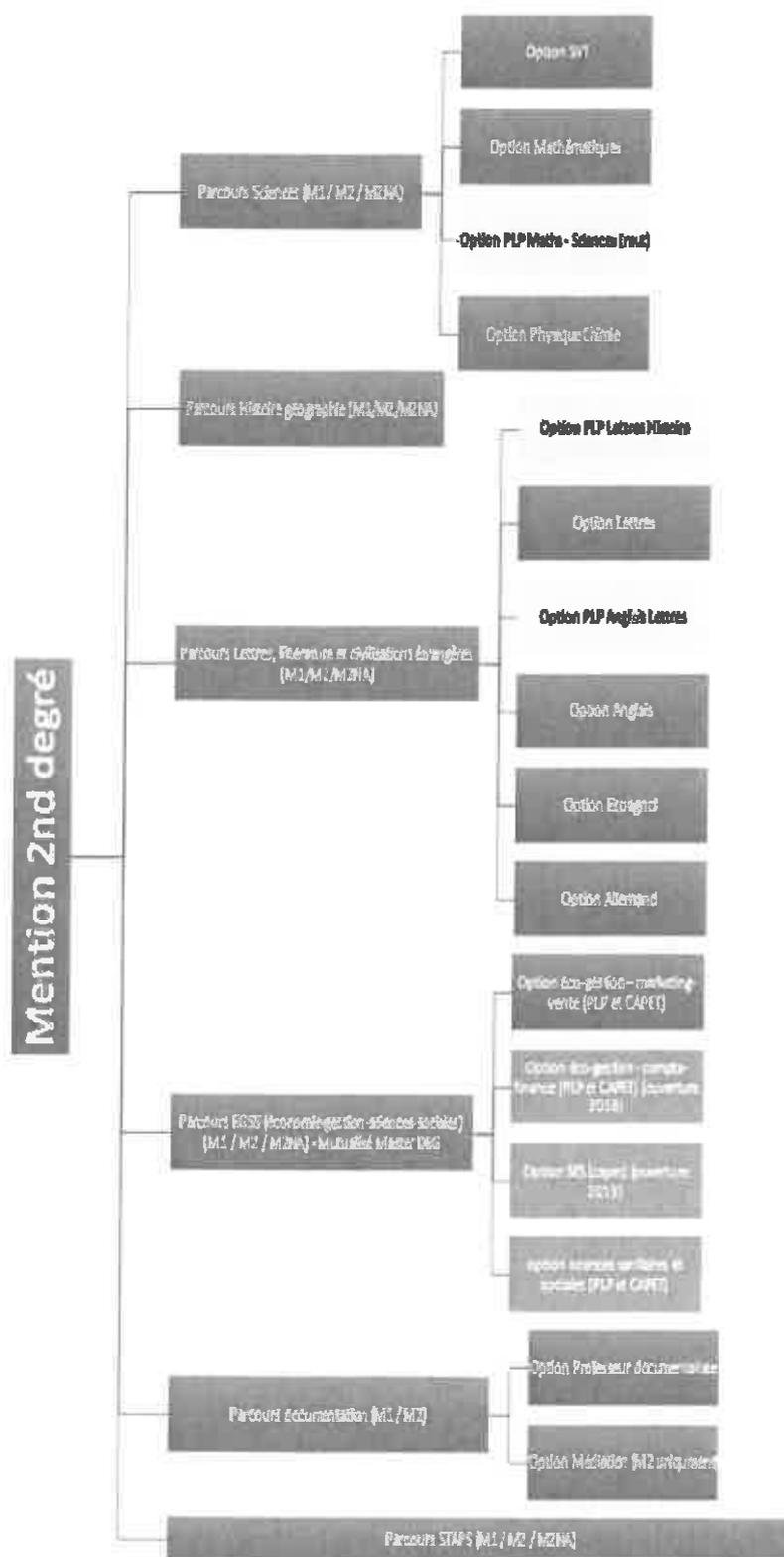
Les principales évolutions sont déclinées ci-après et en vert dans le schéma de présentation ci-dessous.

suivi de la réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation, Filâtre D, MENESR

Contact : accreditation.espe@education.gouv.fr

- Structuration en parcours :

Lors de la première accréditation, la structuration en domaines de mention du master MEEF Second degré a permis de favoriser une réelle collaboration entre les différents parcours relevant d'un même domaine. Pour garder la dynamique créée et éviter l'affichage d'une mention avec 17 parcours, la mention Second degré est structurée en parcours correspondant soit à l'ancien domaine de mention (sciences, économie-gestion, éducation physique et sportive) ou à la structure de l'offre de formation de l'UFR co-porteuse (pôle Humanités et Espaces et sociétés de l'UFR LSH) et documentation portée par l'ESPE sans co-portage. Les parcours actuels se déclineront en options à l'intérieur des nouveaux parcours (voir page suivante).



- En économie-gestion, les quatre options sont construites sur le même modèle de mutualisation : celui initié avec le parcours vente existant depuis 2014, c'est-à-dire :

- Une partie tronc commun mutualisée avec les MEEF
- Une partie connaissances disciplinaires mutualisée avec les masters de l'UFR SESG existants
- Une partie didactique spécifique (2 EC par semestre)

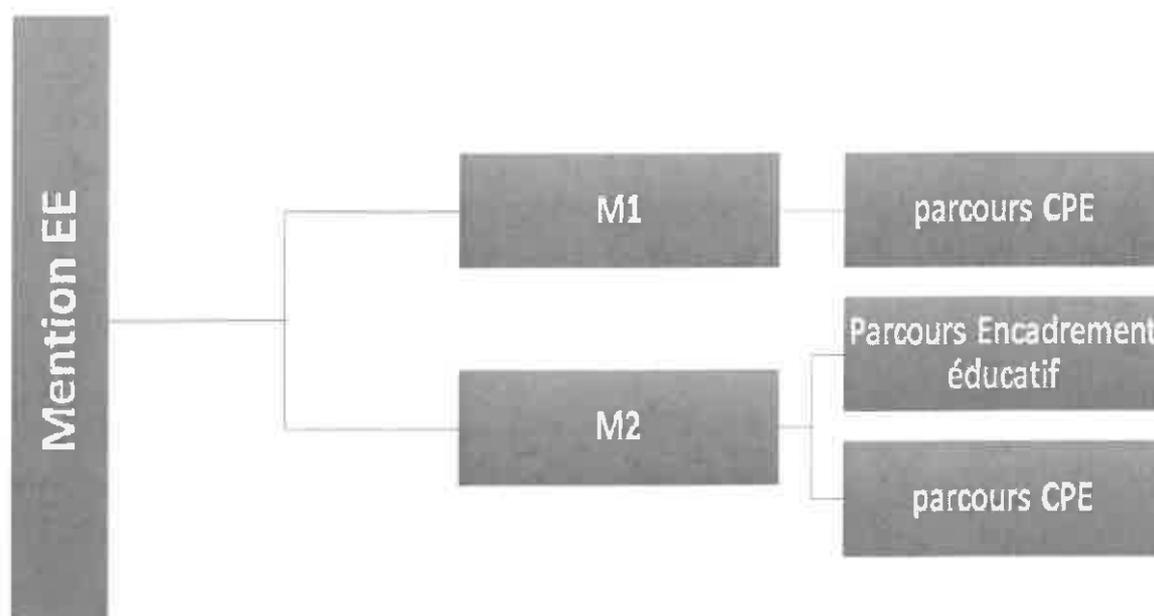
Cette organisation permet de contrôler le coût de mise en œuvre et d'assurer les réorientations des étudiants entre les différentes mentions de master (MEEF et de l'UFR SESG).

- **Parcours lettres, littérature et civilisations étrangères** : conservation de l'accréditation pour l'option « allemand », anciennement « parcours » favorisant un travail de coopération avec les universités du Grand Est. Les parcours précédents, « lettres », « anglais », « espagnol » deviennent des « options ». Les options PLP Lettres-Histoire et Anglais-lettres sont mutualisées avec les autres options.
- **Le parcours STAPS** : l'offre de formation présentée par l'UFR STAPS intègre désormais des passerelles (en cours et en fin de M1) dans le domaine des activités physiques pour la santé, favorisant la réorientation des étudiants.
- **Le parcours Sciences** : les 4 précédents parcours deviennent 4 options dont une est mutualisée entre deux autres (maths et physique-chimie).

3.1.3. Master MEEF Encadrement éducatif (EE)

Responsable : Mme Nassira HEDJERASSI (PU, 70^e section)

Pour cette mention, la structuration en parcours reste inchangée.

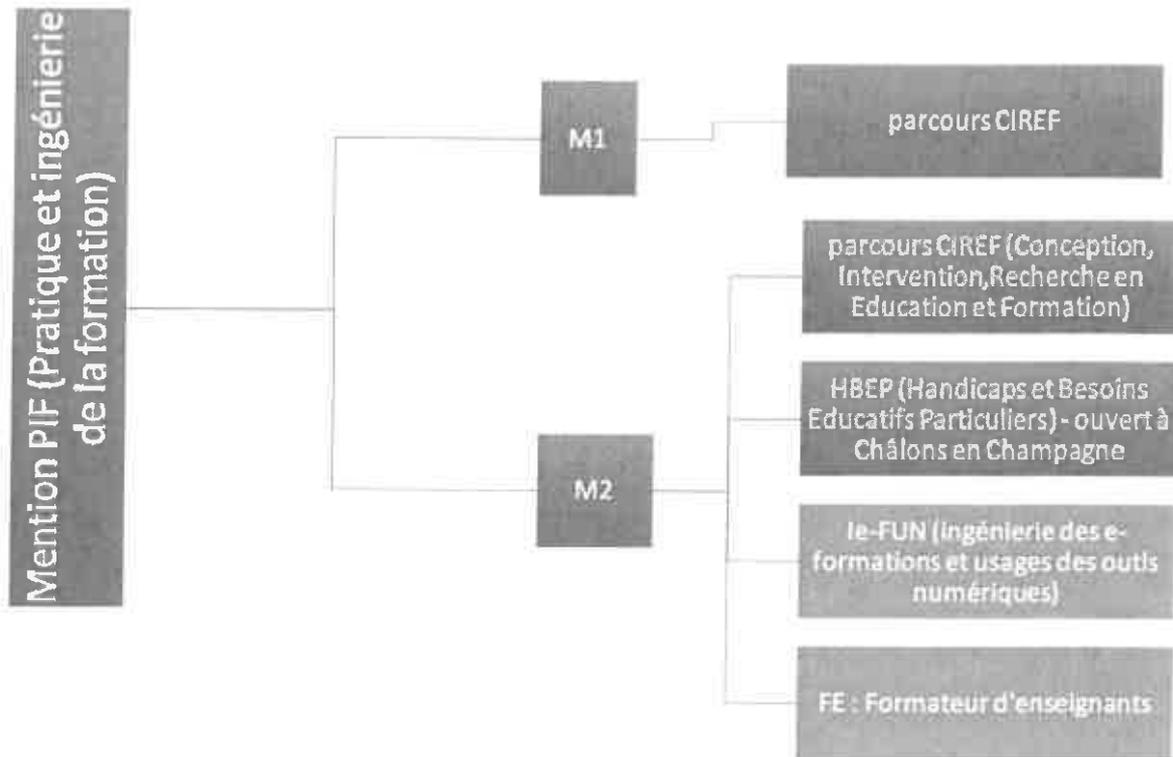


3.1.4. Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF)

Responsable : M. Thierry PHILIPPOT (MCF, 70^e section)

Deux parcours de M2 sont ajoutés à la mention et le parcours pour les étudiants non lauréats des concours du premier degré mais ayant réussi le M1 est transféré dans la mention Premier degré.

Les deux parcours de M2 créés sont :



- **Parcours Ingénierie des e- formations et usages des outils numériques : le-FUN.**

L'objectif de ce parcours est de former des concepteurs de contenus pédagogiques multimédias. En effet, les entreprises de la formation à distance et les métiers associés, comme les producteurs de contenus tels que les éditeurs s'orientent de plus en plus vers les contenus numériques et à distance. C'est pourquoi les éditions Hatier et Canopé se sont montrées intéressées par ce parcours et envisagent une contribution (stages, interventions de professionnels...).

Il existe des masters sur la formation à distance orientés « technologie » et production de contenus multimédia ; la spécificité de notre parcours est de proposer une entrée par l'expertise en Ingénierie de la formation et la recherche en éducation et formation.

Ce parcours est adossé à deux laboratoires : le CEREP (centre d'études et de recherches sur les emplois et les professionnalisations, EA 4692) et le CRESTIC (centre de recherche en sciences et techniques de l'information et de la communication, EA 3804).

Le portage de ce type de parcours est en adéquation avec les missions des ESPE qui ont pour mission « de participer à la recherche en éducation et à assurer la diffusion, le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes » et depuis 2013, notre ESPE a mis l'accent sur le développement des usages du numérique et a développé une expérience forte de formation hybride et à distance, notamment dans le cadre des mentions PIF et EE et du parcours Documentation de la mention 1D.

Cette formation intégralement à distance peut être complétée par une formation en présentiel en fonction des inscriptions et des opportunités locales de développement (site de Châlons-en-Champagne).

- **Parcours FE : Formateurs d'Enseignants**

Le parcours est conçu pour permettre l'accueil des enseignants lauréats des certifications Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) et Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF).

La réforme de la formation des enseignants rend nécessaire la constitution de réseaux d'enseignants formateurs tant pour le premier degré que pour le second degré. La constitution de ces réseaux passe par une évolution de la certification existante pour les enseignants du premier degré (CAFIPEMF) et la création d'une certification pour les enseignants du second degré (CAFFA). Les lauréats de ces certifications sont

« encouragés à poursuivre leur formation dans le cadre d'un parcours diplômant, notamment un master mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation, qui peut, le cas échéant, être obtenu partiellement ou totalement par la VAE » (BO n°30 du 23 juillet 2015, p.251).

Pour être en capacité de répondre à cette demande institutionnelle et d'accueillir ces nouveaux étudiants, l'ESPE de l'académie de Reims propose la création d'un parcours Formateurs d'enseignants. L'inscription de ce parcours au sein de la mention PIF favorisera les mutualisations d'enseignement notamment avec le parcours CIREF.

- Le parcours HBEP est destiné, à terme, à intégrer les enseignants inscrits à la formation CAPPEI, éventuellement dans un parcours développé dès le M1.

3.1.5. Liste des diplômes universitaires

Indiquer la liste des autres formations portées par l'ESPE : DU « parcours adaptés » et formations complémentaires, incluant la formation continue.

Pour les fonctionnaires stagiaires lauréats d'un concours d'enseignement pour lequel le master est requis, déjà titulaires d'un master (hors M2 MEEF de la discipline) ou dispensés de titre, l'ESPE de l'académie de Reims propose des diplômes universitaires MEEF (DU MEEF) intégralement mutualisés avec les M2 MEEF correspondants :

- DU MEEF 1er degré
- DU MEEF 2nd degré sciences option Mathématiques
- DU MEEF 2nd degré sciences option SVT
- DU MEEF 2nd degré sciences option Physique-Chimie
- DU MEEF 2nd degré sciences option PLP Maths -sciences
- DU MEEF 2nd degré histoire géographie
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option lettres
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option Anglais
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option Allemand
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option Espagnol
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option PLP anglais-lettre
- DU MEEF 2nd degré lettres littérature et civilisations étrangères option PLP lettres-histoire
- DU MEEF 2nd degré documentation
- DU MEEF 2nd degré économie gestion sciences sociales option marketing
- DU MEEF 2nd degré économie gestion sciences sociales option compta-finance
- DU MEEF 2nd degré économie gestion sciences sociales option sciences économiques et sociales
- DU MEEF 2nd degré économie gestion sciences sociales option sciences sanitaires et sociales
- DU MEEF 2nd degré STAPS
- DU MEEF Encadrement Éducatif (EE)

Les lauréats d'un concours pour lequel le master est requis, déjà titulaires d'un master non MEEF dans une discipline pour laquelle la formation n'est pas ouverte à l'ESPE, s'inscrivent dans le Diplôme Universitaire Tronc Commun (DU TC). Ils suivent les enseignements mutualisés de tronc commun ainsi qu'une formation disciplinaire assurée par les services académiques :

- DU Tronc Commun (TC)

Les lauréats d'un concours pour lequel le master n'est pas requis s'inscrivent dans le diplôme universitaire Sections Professionnelles et sections de métiers (SPSM). Ils suivent les enseignements mutualisés de tronc commun ainsi qu'une formation disciplinaire assurée par les services académiques :

- DU sections professionnelles et sections des métiers (SPSM)

Pour les stagiaires titulaires d'un master MEEF, un diplôme universitaire pratiques pédagogiques et de didactique, approfondissement, permet une formation spécifique :

- DU pratiques pédagogiques et didactiques, approfondissement (PEDA)

3.2. Organisation

Présenter l'organisation générale en mettant en avant La lisibilité, la cohérence de l'ensemble et la complémentarité des formations, en précisant les disciplines concernées et éventuellement les objectifs scientifiques et professionnels ;

3.2.1. La lisibilité et la cohérence de l'offre

Les maquettes de master ont été restructurées de façon à faire apparaître de façon transparente les cinq grands blocs de formation. L'offre vise également à mieux s'adapter aux différents parcours de formation : entrée en M1, réussite ou non au concours, entrée directe en M2. De plus, l'articulation et la lisibilité des contenus développés dans les différents blocs est un enjeu de cette accréditation.

La structuration des mentions 1D, 2D et EE s'appuie sur les prescriptions ministérielles (Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »). Ce cadre permet de structurer les contenus de formation des deux années de master à partir des 5 blocs de compétences.

Dans les tableaux ci-dessous, les EC de tronc commun sont en gras italique, les mutualisations entre les parcours ou les mentions sont signalées.

		Connaissance des publics et des institutions scolaires (CPIS)	Initiation à la recherche	Culture disciplinaire	Didactique	Stage
		Tronc commun				Tronc commun
Master 1	Sem. 1	UE 11 Mutualisé mention 3 ECTS	UE 12 3 ECTS	UE 13 16 ECTS UE 15 (LV) 2 ECTS	UE 14 / 6 ECTS · EC141 4 ECTS · EC 142 Num / 2 ECTS Mutualisé mention	
	Sem. 2	UE 21 Mutualisé mention 3 ECTS	UE 22 3 ECTS	UE 23 12 ECTS	UE 24 / 9 ECTS · EC 241/ 7 ECTS · EC 242 Num / 2 ECTS	UE 25 3 ECTS
Master 2	Sem. 3	UE 31 Mutualisé 1D / 2D / EE 3 ECTS	UE 32 3 ECTS	UE 33 4 ECTS	UE 34 12 ECTS	UE 35 8 ECTS
	Sem. 4	UE 41 Mutualisé 1D / 2D / EE 3 ECTS	UE 42 7 ECTS	UE 43 4 ECTS	UE 44 / 4 ECTS · EC 441 / 2 ECTS · EC 442 num / 2 ECTS	UE 45 12 ECTS

Structure M2 non alternants

		Connaissance des publics et des institutions scolaires	Initiation à la recherche	Culture disciplinaire	Didactiques	Stage / préparation aux concours
		Tronc commun				Tronc commun
Master 2 NA	Sem. 3	UE 31 Mutualisé 1D / 2D / EE 3 ECTS	UE 32 3 ECTS	UE 33 4 ECTS	UE 34 12 ECTS	UE 35 EC 351 Stage éducation nationale 4 ECTS
						EC 352 Préparation concours 4 ECTS
	Sem. 4	UE 41 Mutualisé 1D / 2D / EE 3 ECTS	UE 42 7 ECTS	UE 43 4 ECTS	UE 44 / 4 ECTS · EC 441 / 2 ECTS · EC 442 num / 2 ECTS	UE 45 EC 351 Stage hors éducation nationale 6 ECTS
						EC 452 Préparation concours 6 ECTS

3.2.2. Commentaires de la nouvelle structure

L'offre de formation est structurée en 5 unités d'enseignement (UE) par semestre :

- Connaissance des publics et des institutions scolaires (CPIS) sur les 4 semestres
- Initiation à la recherche sur les 4 semestres
- Culture disciplinaire sur les 4 semestres
- Didactique et numérique sur les 4 semestres
- Stages sur les 4 semestres (dans l'UE didactique au semestre 1)
- Langue vivante au semestre 1

Pour tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, la réflexion sur la culture commune est présente dans les EC de tronc commun (Connaissances des Publics et des Institutions Scolaires : CPIS). Ces EC sont organisés par mention en M1 et de façon conjointe en M2 (tous publics confondus, 1^{er} / 2nd degré, Conseiller Principal d'Éducation, stagiaires et non stagiaires).

Les questions de différenciation pédagogique et d'évaluation sont abordées dans le cadre des EC didactiques. Par exemple, au 1^{er} semestre du MEEF 1D, l'EC didactique prend appui sur un stage en maternelle, qui permet une approche transversale des questions spécifiques de ce cycle, notamment en termes d'apprentissage.

- Concernant la formation pour les enseignants-stagiaires (M2)

Il s'agit d'une année de formation en alternance qui se décompose selon les modalités suivantes :

- un stage en responsabilité de classe à mi-temps,
- une formation à mi-temps à l'ESPE répartie sur le reste de la semaine.

Au semestre 3, les UE de didactique fournissent des ressources aux enseignants-stagiaires afin de les préparer à l'exercice de la polyvalence grâce aux apports des différentes didactiques disciplinaires. Dans les différents EC sont travaillées des conceptions de séances/séquences et des analyses de productions mises en œuvre par les stagiaires dans leur classe. Ces EC offrent des opportunités d'analyse de pratiques.

L'offre de formation ainsi que les modalités de contrôle de connaissances sont harmonisées sur les 5 sites de formation.

- Concernant la formation pour **les stagiaires à temps plein**

L'ESPE assure deux journées de formation dans le cadre des 9 journées de formation des stagiaires à temps plein.

3.2.3. Parcours pour les M2 non alternants

Ce parcours est destiné aux étudiants de M2 ayant échoué au concours qui souhaitent continuer leur formation dans une double perspective : se préparer de nouveau au concours ou s'orienter vers les métiers de la formation.

3.2.4. Coordination des formations

Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement, autre), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations ;

Cette coordination s'opère à deux niveaux : celui de la formation (organisation des équipes pédagogiques, des enseignements...) et de celui de l'ESPE pour la coordination des formations entre elles.

Au niveau de l'ESPE

- Les conseils de perfectionnement sont mis en œuvre au moins une fois par an (voir point 3.3.1 du présent dossier). Ils font toute proposition permettant d'améliorer la qualité de la formation.
 - Le COSP : Conseil d'orientation scientifique et pédagogique est un organe consultatif sur les questions pédagogiques et de recherche en lien avec les missions de l'ESPE.
 - Le CE : Conseil d'école vote le budget, approuve les orientations pour la formation initiale et continue proposées par le COSP. Une modification des statuts peut être envisagée pour permettre une présence des différentes collectivités.
 - Un comité de suivi de l'ESPE réunit les services académiques, l'université et l'ESPE (voir chapitre gouvernance).
 - Des journées institutionnelles réunissant tous les formateurs sont organisées trois fois dans l'année. Elles sont thématiques autour de problématiques nécessitant une réflexion commune. Les partenaires peuvent être invités en fonction des thématiques (services académiques...).
 - Des groupes de travail thématiques associant les partenaires concernés (services académiques...) : tutorat mixte, formation continue, établissement lieu de formation... Ces groupes font des propositions pour la mise en œuvre des différentes mentions.
 - La réunion des responsables de mention est un espace d'information, d'échange et de réflexion.
 - Un Directeur Adjoint en charge de la formation et du numérique coordonne et anime le travail entre les responsables de mention. Il assure l'harmonisation des échanges entre les mentions et les différents conseils. Il assure le suivi des dossiers auprès des conseils de l'université.

Au niveau de chaque mention

- Le-la responsable de mention réunit les équipes pédagogiques et le conseil de perfectionnement.
- Les responsables de parcours ou les responsables d'enseignement ou d'options (MEEF 2D) réunissent les différents intervenants.

- Un cahier des charges de toutes les responsabilités est régulièrement mis à jour et voté en conseil d'école pour permettre un fonctionnement efficace des mentions et pour que tous les interlocuteurs soient clairement identifiés.
- Spécificité de la mention 1er degré :

En raison de son caractère multisite, dans la mention premier degré, sont nommés des directeurs d'études chargés de la mise en œuvre locale de la formation.

Rôles et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique

Le cahier des charges voté par les conseils de l'ESPE précise les différentes responsabilités : responsable de mention, de parcours, d'année, directeur des études, responsable d'EC et d'UE, coordinateur de stages, responsable de département (langues, EPS, Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication (STIC), arts, français, sciences, histoire-géographie).

Des missions ont été spécifiquement créées pour la mention MEEF premier degré vu l'importance des effectifs et la localisation de l'offre de formation sur les 5 sites, notamment les directeurs des études présents sur chaque site et un responsable de parcours M1/M2.

Modalités de réunion de l'équipe pédagogique,

Trois journées institutionnelles rassemblant l'ensemble des formateurs sont organisées en août, novembre, et mars ou avril. Ces réunions visent à optimiser la conception et la mise en œuvre de la formation. Elles sont parfois thématiques, par exemple une journée consacrée à la formation à et par la recherche.

Les équipes pédagogiques et les départements se réunissent une fois par semestre minimum ou plus en fonction des questions à traiter : exemple, mise en place à la rentrée 2016 sur le site de Châlons-en-Champagne du dispositif de formation pour les M1 alternants.

Des groupes de travail thématique (tutorat mixte, formation continue, établissement lieu de formation) associant les partenaires concernés notamment les services académiques font des propositions de façon à assurer une cohérence entre les différentes mentions.

3.2.5. Mutualisation des enseignements

Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques à l'intérieur des formations voire avec d'autres champs de formations ;

La nouvelle architecture de formation par l'organisation en mentions, parcours et options met en évidence les différents niveaux de mutualisations entre :

- les options d'un même parcours ;
- les parcours d'une même mention ;
- les mentions MEEF : comme le tronc commun connaissance des publics et des institutions scolaire mutualisé ;
- un parcours et d'autres mentions de Masters de l'URCA : parcours en éco gestion

Les DU MEEF sont également intégralement mutualisés avec les M2 correspondants.

Les synergies sont développées avec d'autres mentions de master, comme c'est le cas pour le parcours STAPS qui permet des passerelles entre le M2 et une mention de la composante STAPS.

Les mentions MEEF et le DU PEDA sont coordonnées par un responsable de mention (resp. de DU), de parcours et, en fonction des parcours et des effectifs, des responsables d'années ou des directeurs des études.

La coordination des mentions entre elles est assurée par le Directeur Adjoint en charge des formations.

Les éléments constitutifs (EC) de tronc commun sont coordonnés au niveau académique par un référent :

- EC de Connaissance des Publics et des Institutions Scolaires (CPIS) ;
- EC numériques ;
- EC Langues.

3.2.6.Culture commune

Les modalités de déploiement de la culture commune au-delà des enseignements du tronc commun ;

Pour ce qui concerne le développement de la culture commune, les objectifs visés doivent permettre aux étudiants et aux enseignants-stagiaires d'avoir une connaissance des publics et des institutions scolaires et d'agir en tant qu'acteur du service public d'éducation dans les différents contextes professionnels dans lesquels ils interviennent.

En M1, plusieurs thématiques sont abordées parmi lesquelles les missions de l'école, les inégalités sociales, la différenciation pédagogique, les théories de l'apprentissage.

En M2, en lien avec les situations de travail rencontrées dans l'exercice du métier, les thématiques suivantes sont abordées : la gestion de classe, la pédagogie inclusive, l'évaluation des compétences des élèves, le travail collaboratif.

Ces thématiques sont mises en œuvre par mention en M1 et de façon conjointe en M2 entre les mentions Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif (stagiaires et non stagiaires).

Articulation entre les différentes UE des mentions :

Un des enjeux du contrat 2018-2022 est de mieux articuler les connaissances et les compétences travaillées dans les domaines :

- transversaux de culture commune et les compétences communes à tous les professeurs (notamment du CPIS),
- du numérique et de l'innovation pédagogique,
- de la recherche (formation à et par la recherche),
- des compétences professionnelles travaillées en stage (l'établissement lieu de formation).

Pour cela, quatre groupes de travail seront mis en place à la rentrée 2017 de façon à mettre en évidence les contenus travaillés dans le domaine identifié et les liens possibles avec les autres domaines ainsi qu'une progressivité. Il s'agira par exemple de mettre en évidence comment la problématique de l'évaluation est traitée dans les différents domaines tout au long du cursus.

3.2.7.Alterance intégrative

Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative ;

La démarche a pour but de construire une véritable alternance fondée sur une entrée progressive dans le métier, et ce dès le M1 avec la présence de stages d'observation et de pratique accompagnée d'une durée équivalente à 4 semaines.

Ils ont pour objectif de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution, de l'organisme dans lequel il sera appelé à évoluer et de la diversité des missions confiées aux enseignants. Ces stages s'articulent avec les enseignements dispensés à l'ESPE en permettant notamment aux étudiants de comprendre comment les programmes sont mis en œuvre dans les classes et notamment la structuration par cycle.

Les objectifs de ces stages sont les suivants :

- préparer à l'entrée dans les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ;
- travailler la dimension professionnelle des épreuves du concours.

En M2 les fonctionnaires-stagiaires sont en alternance sur la semaine, mi-temps en responsabilité en

établissement et mi-temps à l'ESPE. Des EC sont spécifiquement consacrés à l'accompagnement du stage en lien étroit avec le tutorat mixte. Les deux premières semaines sont libérées de formation à l'ESPE pour permettre un accompagnement à la prise de responsabilité.

Un cadrage des stages permettra d'identifier et de prendre en compte les objets de travail, les liens entre les éléments didactiques de la maquette, la recherche et le CPIS. Un portfolio permettra aux étudiants et aux stagiaires de conserver des traces des activités et des compétences travaillées.

Tutorat mixte

Pour les fonctionnaires stagiaires, le dispositif tutorat mixte permet de faire le lien entre le terrain et la formation (formation en alternance) et de renforcer une culture commune entre les tuteurs de terrain et les tuteurs de l'ESPE qui accompagnent de façon conjointe le stagiaire.

Cette procédure de tutorat mixte a été mise en place au sein de l'ESPE de l'académie de Reims, elle attribue à chaque étudiant alternant un tuteur terrain et un tuteur ESPE, travaillant ensemble pour son suivi. Ce tutorat a l'avantage de faciliter la communication entre l'établissement, les services académiques et l'université et, le cas échéant, lors de difficultés importantes rencontrées avec un stagiaire, de lancer une procédure d'accompagnement renforcée et une procédure d'alerte si les tuteurs estiment la difficulté grave et/ou persistante.

Stages et liens avec les enseignements

Les stages en écoles ou en établissements et les enseignements sur site permettent d'articuler les situations professionnelles vécues par les étudiants et les stagiaires avec les apports de connaissances issus des différents EC. Par exemple pour la mention Premier degré, les maquettes prévoient :

- stage d'observation et de pratique accompagnée au semestre 1 en lien avec l'EC maternelle,
- présence d'ateliers de pratique réflexive permettant de faire le lien entre les stages et les savoirs académiques et professionnels dispensés dans les différents enseignements,
- EC de culture disciplinaire et de didactique articulés avec les situations professionnelles rencontrées en stage.

Conventions de stage

Pour les étudiants en M1 et M2 (Stage d'observation et de pratique accompagnée -SOPA), ainsi que pour la préprofessionnalisation en licence, il existe des conventions de stage spécifiques « éducation nationale » dont le texte a été élaboré en collaboration avec les services académiques. Ces conventions ont été votées en conseil d'administration de l'université et se substituent à la convention de stage standard de l'URCA (valable pour les stages hors éducation nationale des M2 non alternants).

Le circuit de validation de ces conventions se présente de la façon suivante : après le visa du responsable de la formation, l'étudiant signe, puis l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription (ou le chef d'établissement pour le second degré), la DSDEN (ou la DFP du rectorat), l'URCA (ESPE ou composante, responsable de la formation ou secrétariat pédagogique).

Le bureau des stages de l'ESPE assure la coordination avec les services académiques des stages étudiants. Il assure le suivi des conventions de stage de pratique accompagnée des M1 et M2 pour les stages éducation nationale et hors éducation nationale.

3.2.8. Continuum de formation

Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation ;

Il s'agit pour les licences générales qui alimentent les masters MEEF 1D et 2D d'inscrire des modules de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation dès la L2. En effet l'autoévaluation a montré une trop grande hétérogénéité de l'offre actuelle de l'URCA, il s'agit donc de proposer des EC de préprofessionnalisation des métiers de l'enseignement, communs à toutes les licences

permettant ainsi des mutualisations.

L'expérience des EAP (étudiant apprenti professeur) a permis de souligner la nécessité d'un changement de modèle dans la formation des enseignants qui passe désormais par une entrée progressive dans le métier, associée à un principe de spécialisation dès la licence pour une réussite en master. L'ESPE propose donc de garantir le continuum de formation en s'appuyant sur les recommandations 6 et surtout 7 du rapport Filâtre sur la formation tout au long de la vie des enseignants. Il s'agit de « renforcer la préprofessionnalisation et la spécialisation progressive en licence pour tous les étudiants qui dès ce stade, envisagent de devenir enseignant [dans le 1^{er} ou le 2^d degré], afin de consolider leur choix et de préparer la suite de leur cursus en master [MEEF 1D ou 2D] ».

L'ESPE demande donc la création et l'identification d'EC de « préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement » de licence dont les objectifs seront communs à toutes les licences dès la L2 selon le schéma suivant :

- L2 : un EC de 20 heures " Connaissance des métiers de l'enseignement et de l'éducation " à chaque semestre de L2 intégré aux unités d'enseignement transversales (UET).
- L3 : un EC de 32 heures "préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement et renforcement disciplinaire" à chaque semestre de la L3 : 20h + 12h de renforcement disciplinaire avec 2 options : une pour le 1er degré et l'autre tournée vers le 2nd degré. Le renforcement disciplinaire est adapté aux finalités du premier et du second degré : renforcement axé sur la polyvalence sur le premier degré, plutôt disciplinaire et didactique pour le second degré.

Ces EC doivent permettre une découverte progressive des métiers de l'enseignement qui s'appuie sur les besoins spécifiques de chaque métier afin de renforcer le projet des étudiants pour leur choix d'orientation vers le premier ou le second degré. Ils permettent aussi un accompagnement particulier pour les EAP (nécessaire à tout dispositif de formation relevant de l'apprentissage).

- Structuration / Contenus : Les éléments constitutifs décrits ci-dessous sont proposés dans toutes les maquettes sur un modèle Unité d'Enseignement Transversale (UET).

En L2 :

- Semestre 3 : EC : Connaissance des métiers de l'enseignement et de l'éducation 20h : découverte de métiers.
 - objectif : comprendre la place de l'école et ses missions, découvrir la culture professionnelle commune aux différents métiers.
 - 4 journées de stage permettant un temps de découverte de différents métiers de professeur des écoles, de professeurs de lycée ou collège, de professeur de lycée professionnel et de CPE (1 journée pour chaque métier).
- Semestre 4 : EC : Connaissance des métiers de l'enseignement et de l'éducation 20h : les acteurs et les structures de l'enseignement.
 - Objectif : comprendre l'exercice du métier et la responsabilité des enseignants : rôle, mission, fonction et statut. Percevoir les différentes dimensions du métier, sensibilisation aux gestes professionnels, parcours des élèves.
 - 4 jours de stage avec un enseignant du 1er ou du 2d degré (PLC ou PLP) ou un CPE.

En L3 :

- Semestre 5 : « préprofessionnalisation métier de l'enseignement et renforcement disciplinaire » 20h
 - objectif : découvrir les gestes professionnels, connaissances liées aux situations d'apprentissage, responsabilité de l'enseignant, cadre éthique et institutionnel du métier.

Un module de renforcement disciplinaire pour les métiers de l'enseignement option 1er degré (polyvalence) ou option 2d degré (discipline) est à l'étude.

Stage : 1 semaine
- Semestre 6 : « préprofessionnalisation métier de l'enseignement et renforcement disciplinaire » 20h

- objectif : observer et analyser les gestes professionnels, observer et analyser des situations d'apprentissage.
Un module de renforcement disciplinaire pour les métiers de l'enseignement option 1er degré (polyvalence) ou option 2d degré (discipline) est à l'étude.
- Stage : 1 semaine

À noter que ces EC peuvent être intégrés dans un parcours renforcé de préparation aux métiers de l'enseignement pour les licences ayant prévu de tels parcours (par exemple en Sciences sanitaires et sociales - SSS ou parcours Éducation et motricité de la licence STAPS).

3.2.9. Prise en compte des différents profils

Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF (inscription et intégration dans les formations de master, dispositifs de formation adaptés...) ;

L'ESPE de l'académie de Reims propose des "parcours adaptés" s'appuyant sur une offre de diplômes universitaires et d'options de M2.

En M2 ou durant l'année de stage à mi-temps des fonctionnaires stagiaires cette offre permet :

- Aux étudiants ayant validé le M1 mais n'ayant pas réussi le concours de poursuivre en M2 tout en préparant le concours. Ces étudiants (dits non alternants) suivent les mêmes enseignements que les étudiants fonctionnaires stagiaires (dits alternants) mais le mi-temps en responsabilité est remplacé par huit à dix semaines de stage (dont quatre de stage de pratique accompagnée dans l'éducation nationale et quatre à six semaines de stage dans les métiers de l'enseignement et la formation) et un temps de préparation au concours.

- Aux non lauréats du concours titulaires d'un M2 MEEF (uniquement) de suivre une préparation au concours non diplômantes.

Pour les fonctionnaires stagiaires ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF, la formation est adaptée à leurs besoins de formation et arrêtée par une commission académique :

- Les lauréats du concours titulaires d'un M2 (ou titre équivalent) non MEEF s'inscrivent à l'ESPE pour y suivre des enseignements adaptés à leur situation. Ces étudiants sont inscrits en DU MEEF. La maquette de ce DU est intégralement mutualisée avec celle du M2 MEEF. La commission académique établit la liste des unités d'enseignement du DU MEEF que les étudiants doivent suivre ainsi qu'une formation complémentaire éventuelle (dite prescription).

- Les lauréats d'un concours pour lequel le master est requis, déjà titulaires d'un master non MEEF dans une discipline pour laquelle la formation n'est pas ouverte à l'ESPE, s'inscrivent dans le Diplôme Universitaire Tronc Commun (DU TC). Ils suivent les enseignements mutualisés de tronc commun ainsi qu'une formation disciplinaire assurée par les services académiques.

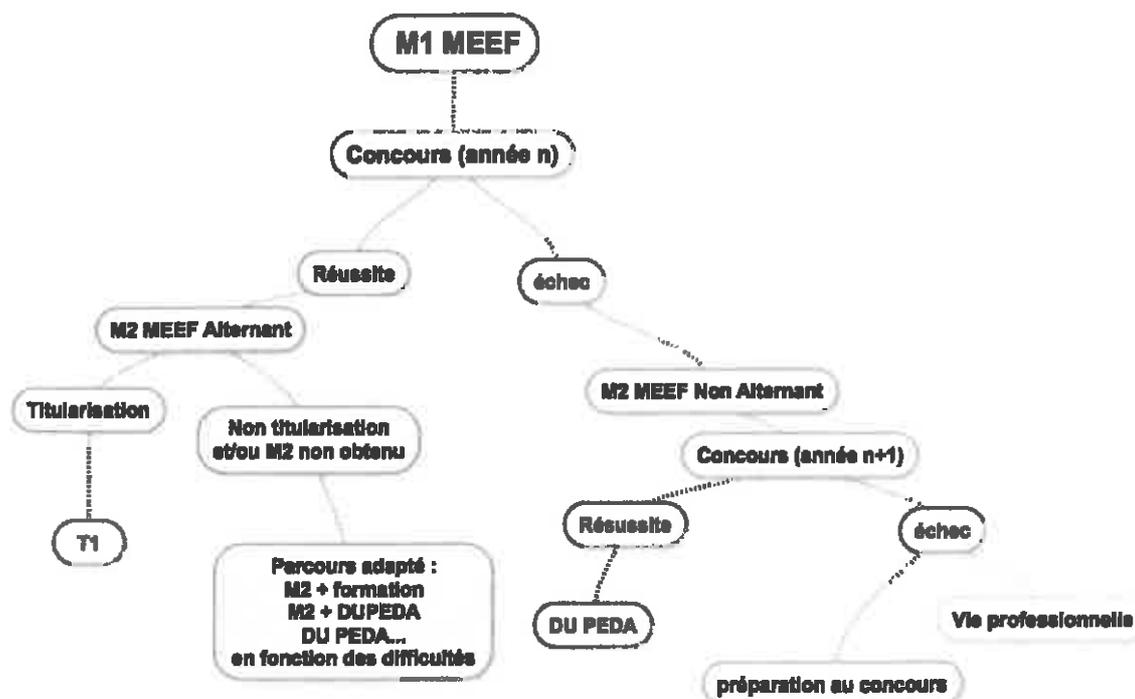
- Les lauréats d'un concours pour lequel le master n'est pas requis s'inscrivent dans le diplôme universitaire Sections Professionnelles et sections de métiers (SPSM). Ils suivent les enseignements mutualisés de tronc commun ainsi qu'une formation disciplinaire assurée par les services académiques.

- Les lauréats du concours titulaires d'un M2 MEEF (Issus du M2 non alternant) suivent des enseignements d'approfondissement au sein du DU PEDa (pratiques d'enseignement et didactique, approfondissement) ainsi qu'une formation complémentaire éventuelle.

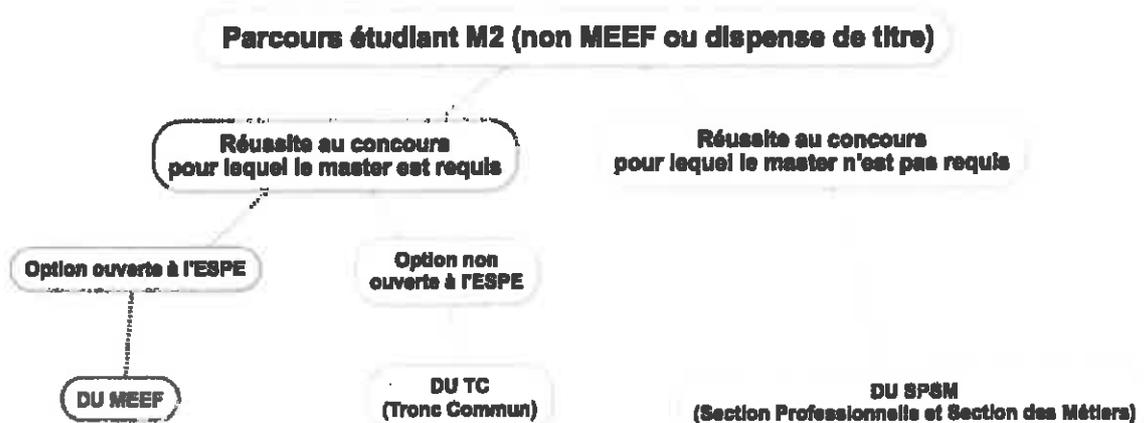
-

Le schéma ci-dessous récapitule les cas évoqués :

- soit à partir d'un M1 MEEF (sans autre diplôme de niveau master acquis antérieurement)



- soit à partir d'un diplôme de niveau Master ou une dispense de titres.



Pour les fonctionnaires stagiaires, non titularisés à l'issue de leur année de stage en situation de renouvellement ou de prolongation, la commission académique propose une inscription à l'université dans l'un des DU proposés assortie d'une prescription adaptée à chaque cas et pouvant inclure un accompagnement renforcé, des stages d'observations, l'inscription à des stages de formation continue ou à des unités d'enseignement proposées par l'ESPE permettant de répondre aux difficultés spécifiques des étudiants.

3.2.10. Formation continue

Dans le cadre de la mise en œuvre de la formation continue, afin de garantir une meilleure adéquation entre les besoins en formation et l'offre de formation, un travail commun a été engagé avec les services académiques. Ainsi, un comité de pilotage de la formation continue a été mis en place sous l'autorité de la Rectrice en décembre 2016. Ce comité de pilotage, réunissant des représentants des services académiques, l'ESPE et des partenaires, a pour objectifs de contribuer à l'élaboration du plan de formation continue, de coordonner les groupes multi-catégoriels et les offres de formation, d'analyser et de diffuser l'offre de formation, d'évaluer les bénéfices opérationnels de la formation, d'établir les procédures de recensement des besoins et de suivre la mise en œuvre du plan de formation. Par ailleurs, des enseignants de l'ESPE sont engagés dans des groupes départementaux de formation disciplinaires et transversaux dans le premier degré, et dans des groupes académiques, dont les objectifs sont d'élaborer des dispositifs de formation et de produire des ressources. Cette participation doit se poursuivre et se développer.

Les actions de l'ESPE en termes de formation continue s'orientent autour des axes prioritaires suivants :

1. **Des dispositifs de formation appuyés sur la recherche** (ateliers de formation à et par la recherche, séminaires thématiques, journées d'études, cycle de conférence « les rendez-vous de l'éducation et de la formation ») afin d'intégrer les apports de la recherche dans une logique de développement professionnel tout au long de la carrière.

2. **Des formations pour les néo-titulaires** : les orientations de la formation continuée des T1 et T2, définies par un groupe de travail académique, s'inscrivent dans la continuité de la formation initiale, et ont pour objectif d'accompagner l'adaptation au contexte d'exercice et d'approfondir la professionnalisation des néo-titulaires première et deuxième année, tout en prenant en compte les besoins en formation. Un bilan de compétences réalisé en fin de formation initiale permettra la mise en œuvre de modules de formation plus spécifiques pour répondre aux besoins en formation (*module d'analyse de pratique de situations professionnelles en lien avec les champs disciplinaires et didactiques, module de « formation transversale », autour de thématiques telles que la différenciation, l'éducation prioritaire, les parcours éducatifs,...* et des modules de formation inscrits dans le plan académique de formation). Par ailleurs, en T1, dans la continuité de la formation initiale, un module de formation « culture commune inter-degré » sera proposé afin de poursuivre le développement de la culture commune. En outre, l'accompagnement dans l'entrée dans le métier pourra être complété par des modules de formation sur la responsabilité professionnelle en partenariat avec la MAIF, et sur la voix en partenariat avec la MGEN.

3. **Des formations dans le cadre de la professionnalisation des acteurs** afin d'accompagner le développement des compétences professionnelles, en adossement à une formation par la recherche (*formation de formateurs, formation à la fonction tutorale, formation des personnels de direction...*). Dans le cadre de la préparation aux certifications du CAFIPEMF et du CAFFA, l'ESPE participe à la formation à la méthodologie et à l'initiation à la recherche ; ainsi qu'à la formation à l'ingénierie de formation pour les candidats admissibles. Par ailleurs, le parcours « Formations d'enseignants » de la mention Pratiques et ingénierie de la formation pourra accueillir les enseignants dans le cadre de la préparation de ces deux certifications, ainsi que les lauréats désirant poursuivre leur formation dans le cadre d'un parcours diplômant. À la rentrée 2018, la formation à la certification du CAPPEI s'inscrira dans une démarche de certification diplômante au sein de la première année du parcours « Handicaps et besoins éducatifs particuliers » de la mention Pratiques et ingénierie de la formation.

Chaque année, l'évaluation de la participation de l'ESPE en formation continue pourrait être faite à partir des indicateurs suivants :

- nombre d'ateliers de formation à et par la recherche mis en œuvre ;
- nombre de stagiaires engagés dans les parcours diplômants (parcours « formateurs d'enseignants », et parcours « handicaps et besoins éducatifs particuliers ») ;
- nombre d'heures de formation effectuées dans le cadre de la formation continuée des T1 et T2 ;
- effectif des stagiaires présents dans les actions de formation assurées par les enseignants de l'ESPE ;
- nombre d'enseignants de l'ESPE engagés dans des groupes départementaux et groupes académiques.

3.3. Démarche qualité

La mise en œuvre de la démarche qualité ;

La démarche qualité s'appuie sur quatre volets : les conseils de perfectionnement des mentions, l'évaluation des formations par les étudiants, le suivi des diplômés et le suivi de l'acquisition des compétences des étudiants.

3.3.1. Conseils de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement à l'URCA font l'objet d'un cadrage qui permet de définir leurs missions et les règles de compositions.

Le conseil de perfectionnement a pour vocation d'encadrer des formations en réunissant des universitaires, des étudiants en cours de formation ainsi que des diplômés, et les représentants des sociétés ou des institutions les plus concernées par les parcours des étudiants.

Ce conseil statue sur les orientations pédagogiques des formations, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation des enseignements et des formations, les taux de réussite en master et aux concours et les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle. Il propose toute modification relative au diplôme afin d'améliorer la qualité de l'offre de formation.

Il a pour mission d'éclairer les objectifs de chaque formation, de contribuer à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permet d'en améliorer la qualité. Il prend appui sur les préconisations du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Il fait le point sur :

- L'orientation des programmes au plus proche du métier ;
- L'évaluation des enseignements et de leur organisation ;
- Il est saisi pour avis des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la mention de master ;
- Il discute des orientations des formations tant sur le plan académique que sur le plan professionnel ;
- Il éclaire les responsables de la mention, des spécialités et des parcours sur les évolutions sociétales et professionnelles pour qu'ils les intègrent dans les cursus et les enseignements ;
- Il s'assure de la pertinence des compétences développées pour faciliter l'insertion professionnelle, qu'elle soit dans le monde de l'enseignement et/ou de la recherche ou dans le monde de l'entreprise, des institutions et des associations.

Pour remplir ses missions le conseil de perfectionnement est informé :

- 1 - Des objectifs et du contenu des formations conduisant aux diplômes et titres.
- 2 - Des résultats aux examens.
- 3 - Des effectifs.
- 4 - De la synthèse de l'évaluation des enseignements à l'échelle du diplôme.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le-la responsable de la mention de master et se réunit au moins une fois par année universitaire.

Le conseil de perfectionnement comprend au moins 12 personnes, 4 membres de l'équipe académique désignés pour la durée du contrat pluriannuel, 2 étudiants en cours de formation, 2 anciens étudiants diplômés, 4 membres, hors équipe pédagogique, du monde professionnel, des entreprises, des institutions, des collectivités, des associations, etc. désignés pour la durée du contrat quinquennal.

La composition du conseil est susceptible d'évoluer en fonction de l'offre de formation. La désignation des membres se fait sur proposition du-de la responsable de la mention. Après vote de l'équipe de coordination de la mention, la proposition est validée par le conseil d'école et par la CFVU.

Evaluation des enseignements par les étudiants

L'Observatoire des formations de l'ESPE est composé d'un groupe de travail pluri catégoriel (enseignants ESPE, étudiants, membres du Rectorat). Il conçoit et met en œuvre, avec l'aide de l'OSIPE pour la passation en ligne, une évaluation des enseignements par les étudiants qui vise à améliorer et réguler la formation.

Les questions abordent les rapports au savoir des étudiants et pour chaque EC/UE évalué-e, l'accès à l'information, l'organisation pédagogique et l'utilité perçue.

Depuis la création des masters MEEF en 2013-2014, les étudiants de M1 et M2 évaluent les EC du tronc commun (CPIS) et numérique, ainsi que les UE disciplinaires (en M2 uniquement). Les résultats globaux sont diffusés auprès des instances de décision de l'ESPE (Conseil d'orientation scientifique et pédagogique et Conseil d'école) et dans les conseils de perfectionnement. Ils sont aussi disponibles sur une page dédiée du site internet de l'ESPE (www.univ-reims.fr/espe-observatoire). Les équipes pédagogiques concernées reçoivent, à leur demande, les résultats détaillés.

À partir de ces données, les modalités d'information concernant en particulier les objectifs, les contenus et les modalités d'évaluation ont été développées. Sur les trois dernières années, on observe ainsi une amélioration globale de l'évaluation des enseignements par les étudiants sur ces EC.

Autoévaluation de la formation

Les formations sont évaluées dans le cadre de l'évaluation des enseignements par les étudiants ainsi que dans les conseils de perfectionnement qui permettent aux équipes de proposer des modifications de maquettes, de contenus et d'organisation qui sont présentées et votées par les conseils de l'ESPE et de l'URCA.

3.3.2. Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est assuré par l'OSIPE (Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Évaluation).

L'observatoire a en charge l'évaluation du fonctionnement des filières de formation en opérant un suivi des étudiants depuis leur entrée à l'URCA jusqu'à leur insertion professionnelle.

Il réalise les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés à 6 mois et à 30 mois (taux d'emploi, caractéristiques de l'emploi occupé, mobilité géographique, secteur d'activité, taux de chômage...).

3.3.3. Suivi des compétences acquises par l'étudiant

Il existe un portfolio de compétences : le carnet de bord Informatisé (CBI) qui permet le suivi de l'évaluation des étudiants. Le CBI est utilisé dans le cadre de l'évaluation des enseignements, du mémoire et la certification C212e.

Dans le cadre de la démarche qualité, tous les travaux déposés dans le CBI sont soumis à une analyse de détection de similitudes qui est renvoyée à l'étudiant et au formateur. L'étudiant peut ainsi prendre conscience qu'il n'a pas respecté les règles de citation des travaux utilisés.

3.4. Moyens administratifs et techniques

Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations.

Cinquante-cinq personnels administratifs et techniques contribuent directement ou indirectement au fonctionnement des formations. Sur les 5 sites et le siège, 22 personnels assurent le ménage et la maintenance (ces métiers sont externalisés à chaque départ).

Sur chaque site, un responsable de site, un technicien informatique, un personnel d'accueil selon la configuration des bâtiments, et 1 à 4 secrétariats selon les effectifs, permettent d'assurer la création des groupes, les saisies et modifications d'emplois du temps, la préparation des examens, la saisie des notes, le suivi des absences des étudiants et stagiaires, l'accueil et le renseignement des usagers, la programmation

des visioconférences grâce auxquelles le tronc commun de formation et les mentions PIF et EE arrivent à fonctionner.

Sous la double responsabilité de la direction du numérique de l'université et des responsables administratifs, les techniciens assurent la maintenance des matériels informatiques des sites de formation de l'ESPE ainsi que l'assistance aux enseignants et aux usagers.

Au siège, la scolarité centrale de l'ESPE assure l'inscription des étudiants, la gestion des maquettes et la coordination de la mise en œuvre de tous les parcours, entre les sites de formation pour le premier degré, entre l'ESPE et les 4 UFR co-porteuses pour le second degré.

Le bureau des stages de l'ESPE assure la coordination avec les services académiques des stages étudiants. Il met à disposition les informations sur les lieux de stage en L3 et coordonne les conventions. En master, il assure le suivi des conventions de stage de pratique accompagnée des M1 et M2 pour les stages éducation nationale et hors éducation nationale.

Le service des finances, le service du personnel et le service de communication sont les services d'appui au pilotage et sont le relais des directions de service de l'URCA.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des personnels administratifs et techniques en ETP entre 2013 et 2016.

	CHALONS	CHARLEVILLE	TROYES	CHAUMONT	REIMS	SIEGE	TOTAL
2013	8	7.4	8.8	12	11.5	17.6	65.3
2016	7	5.2	7.8	8.6	8.5	15.7	52.8

3.5. Positionnement dans l'environnement

3.5.1. Positionnement du projet de l'ESPE dans son environnement :

Positionner l'offre de l'ESPE dans l'offre globale de formation des établissements Intégrateurs et partenaires ;

Les masters MEEF existent dans 32 ESPE en France dont trois dans la Région Grand Est.

En 2015-2016, les étudiants inscrits à l'ESPE de l'académie de Reims représentent 1,81% des effectifs nationaux (cf. tableau ci-dessous), pourcentage en légère augmentation par rapport à 2014-2015 (1,71%). À noter que dans le contexte de la Région Grand Est, ces pourcentages sont en légère diminution pour les ESPE de Lorraine et de Strasbourg.

Effectifs Inscrits ESPE/National/ Région Grand EST

Données SISE	2014-2015		2015-2016	
	Effectifs	Pourcentage/national	Effectifs	Pourcentage/national
National	57160	100%	65795	100%
Région Grand Est	4570	8,00%	4979	7,57%
Reims	976	1,71%	1192	1,81%
Strasbourg	1704	2,98%	1885	2,86%
Lorraine	1890	3,31%	1902	2,89%

En 2015-2016, bien que le nombre d'étudiants inscrits dans notre ESPE soit inférieur à celui des autres ESPE du Grand Est, le poids respectif des étudiants inscrits à l'ESPE est plus important à l'URCA que pour les autres

universités (4,92% pour l'URCA, contre 3,5% pour Strasbourg et 3,36% pour la Lorraine, cf. tableau ci-dessous).

Poids respectif ESPE / effectifs universités

Données SISE	2014-2015			2015-2016		
	Univ	ESPE	ESPE/univ	Univ	ESPE	ESPE/univ
Reims	23626	976	4,13%	24232	1192	4,92%
Strasbourg	54122	1704	3,15%	54119	1885	3,48%
Lorraine	54870	1890	3,44%	56559	1902	3,36%

Les services académiques sont un partenaire institutionnel essentiel. Ils contribuent à la formation grâce à l'intervention de professionnels. Les services académiques ont été associés à la conception de la formation : CPIS, évaluation du stage en M2, la relation avec les terrains de stage.

L'ESPE de l'académie de Reims co-porte le master MEEF Second degré avec les UFR de Sciences Exactes et Naturelles (SEN), Lettres et Sciences Humaines (LSH), Sciences Économiques, Sociales et de Gestion (SESG), Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Dans le cadre de ce co-portage, chacune des UFR et l'ESPE contribuent à la mise en œuvre des masters MEEF.

Deux laboratoires adossent principalement les MEEF : le CEREP (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations : EA 4692) et le C2S (Cognition, Santé, Socialisation : EA 6291). Dix-sept autres laboratoires sont également concernés par les MEEF. Le détail est précisé dans la partie recherche.

3.5.2. Partenariats

Indiquer les modalités du partenariat avec l'académie (conventions, etc.) ;

Indiquer l'environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.) ;

Le partenariat avec l'académie de Reims est formalisé par une convention cadre (cf annexe).

L'ESPE bénéficie de partenariats signés au niveau national dans le cadre du réseau des ESPE :

- ARDIST : Association pour la recherche en didactique des sciences et technologies
- CANOPE : Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques
- CAPE : Collectif des associations partenaires de l'école publique
- CASDEN : Banque populaire collaborative de toute la Fonction publique
- CNESCO : Conseil national de l'évaluation du système scolaire
- Ligue de l'enseignement
- MAIF : Mutuelle assurance des instituteurs de France, MAIF
- MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale
- Réseau des IREM : Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques
- USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré

Au niveau local, les partenaires sont particulièrement sollicités dans la participation à la formation (MGEN : avec le module Corps et Voix pour les T1 ; MAIF avec le module responsabilité civile pour les T1 ; CAPE...). La MGEN sera également sollicitée dans le dispositif d'accompagnement des stagiaires en difficulté.

Plusieurs conventions sont déjà formalisées, notamment avec plusieurs partenaires financeurs (CASDEN, MAIF, MGEN, GMF), avec plusieurs IFSI. D'autres sont en cours d'élaboration ou de toilettage. L'ensemble des partenaires existants (formalisés ou non) sont sollicités à l'occasion de la "journée des partenaires" en fonction de la thématique retenue. Cette journée est obligatoire pour les fonctionnaires stagiaires du premier

degré et s’inscrit dans le développement de la compétence “Coopérer avec les partenaires de l’école”.

Au conseil d’école et au COSP de l’ESPE, la représentation des partenaires de la CAPE est assurée.

D’autres partenariats seront possibles en matière scientifique avec Accustica, la Main à la Pâte, la Maison pour la science (projet Grand est).

Un projet de convention avec l’IREM autour de l’innovation pédagogique et le développement des compétences professionnelles est en cours ; une convention avec Canopé est à envisager.

Un partenariat avec la DRAC existe à travers le service universitaire de l’action culturelle (SUAC). Ce partenariat permet la mise en œuvre d’UE libres culturelles et de financer des interventions d’artistes dans la formation, ainsi que le montage de projets d’action culturelle sur tous les sites de l’ESPE.

3.5.3.Recherche

Lister les laboratoires en appui des formations et le cas échéant les modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l’ESPE, préciser comment se sont articulés au sein des formations les liens formation-recherche et indiquer le potentiel global en enseignants-chercheurs et/ou chercheurs et leurs liens avec les laboratoires de recherche du domaine ;

3.5.3.1. Laboratoires et potentiel enseignants-chercheurs

Le dossier d’accréditation de l’ESPE désigne deux laboratoires principaux d’adossement à la mention : le CEREP (Centre d’Études et de Recherches sur les Emplois et les Professionnalisations, EA 4692) et le C2S (Cognition, Santé, Socialisation, EA 6291).

Les mentions Premier degré, Encadrement éducatif et Pratiques et Ingénierie de la formation (PIF) portées en propre par la composante ESPE s’appuient sur un potentiel de 26 enseignants-chercheurs (7 interviennent en encadrement éducatif, et 17 dans la mention PIF). Ils sont rattachés en majorité au laboratoire CEREP. Cinq d’entre eux sont rattachés à d’autres laboratoires de l’URCA : C2S ; GEGENAA (Groupe d’Étude sur les Géo-matériaux et Environnements Naturels, Anthropiques et Archéologiques, EA 3795) ; CRIMEL (Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Modèles Esthétiques et Littéraires, EA 3311) et CERHIC (Centre d’Études et de Recherche en Histoire Culturelle, EA 2616).

Enfin deux enseignants-chercheurs sont rattachés à des laboratoires extérieurs à l’université.

La mention Second degré s’appuie, quant à elle, sur un potentiel de 84 enseignants-chercheurs issus des composantes co-porteuses (auxquels s’ajoutent 20 enseignants-chercheurs de l’ESPE essentiellement impliqués dans les enseignements de tronc commun et de didactique des différentes disciplines). Quatre enseignants-chercheurs n’ont pas de laboratoire de rattachement identifié, et 2 sont rattachés à des laboratoires extérieurs à l’université.

Pour cette mention, la répartition est la suivante:

Laboratoire URCA	Intitulé du laboratoire	Nombre d’enseignants-chercheurs impliqués dans les filières de l’ESPE
Domaine Sciences Humaines Sociales et Domaine Sciences de Gestion		
CERHIC EA 2616	Centre d’Études et de Recherche en Histoire Culturelle	4
CIRLEP EA 4299	Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Langues Et la Pensée	20

CRIMEL EA 3311	Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Modèles Esthétiques et Littéraires	11
HABITER EA 2076	Aménagement et Géographie politique	5
REGARDS EA 6292	Laboratoire d'Économie et de Gestion de Reims	3
Domaine Sciences et Techniques		
GEGENAA EA 3795	Groupe d'Étude sur les Géo-matériaux et Environnements Naturels, Anthropiques et Archéologiques	4
GRESPI EA 4694	Groupe de Recherche en Sciences Pour l'Ingénieur	1
GSMA UMR 7331	Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique	2
ICMR UMR 7312	Institut de Chimie Moléculaire de Reims	3
LISM EA 4695	Laboratoire d'Ingénierie et Sciences des Matériaux	4
LMR EA 4535	Laboratoire de Mathématiques de Reims	10
MEDyC UMR CNRS 7369	Matrice Extra-cellulaire et DYnamique Cellulaire	3
LRN EA 4682	Laboratoire de Recherche en Nanosciences	1
SEBIO UMR I 02	Stress Environnementaux et BIOsurveillance des milieux aquatiques	4
URVVC EA 4707	Unité de Recherche Vignes et Vins de Champagne	3

Depuis 2007, date d'intégration de l'IUFM à l'université, l'IUFM puis l'ESPE a systématiquement privilégié le recrutement d'enseignants-chercheurs plutôt que celui d'enseignants pour assurer l'adossement à la recherche de la formation des enseignants et personnels d'éducation (cf. tableau ci-dessous). En 10 ans, le nombre d'enseignants titulaires 1^{er} et 2nd degrés a été divisé par deux. Au regard des effectifs des mentions 1D, EE et PIF (masters portés en propre par la composante ESPE), de l'importance de l'adossement à la recherche pour la formation commune (CPIS), pour le développement d'actions de formation continue, le recrutement d'enseignants-chercheurs doit redevenir une priorité lors de la prochaine accréditation.

Tableau : Évolution du nombre d'enseignants titulaires par catégorie depuis 2013 (hors affectations provisoires à mi-temps et ATER)

	1er degré PREC	2nd degré (PRAG/PRCE)	PR	MCF	TOTAL Enseignants- chercheurs	TOTAL autres enseignants	TOTAL
2013-2014	10	44	5	24	29	54	83
2014-2015	10	41	6	26	32	51	83
2015-2016	10	39	5	25	30	49	79
2016-2017	9	34	5	25	30	43	73
2017-2018	7	29	5	21	26	36	62

La liste complète des enseignants-chercheurs et de leur laboratoire de rattachement figure en annexe.

3.5.3.2. Liens formation-recherche

L'initiation à la recherche repose sur une organisation commune à toutes les mentions : EC recherche dès le M1, poursuite en M2 avec la réalisation d'un mémoire de master.

Cette démarche est affichée dans toutes les maquettes mais des différences peuvent exister entre le premier et le second degré.

Dans le premier degré, Encadrement éducatif et le parcours mathématiques (second degré), il existe un continuum en M1/M2, le travail d'étude et de recherche (TER) en fin de M1 est centré sur des problématiques liées à des questions d'éducation et de formation (souvent issues des différents stages) et préfigure la réalisation du mémoire en M2.

Dans le second degré, la place de la recherche disciplinaire est prépondérante en M1, le mémoire de master en M2 étant plus en lien avec les pratiques professionnelles.

Le processus de formation à et par la recherche vise la professionnalisation des étudiants vers les métiers de l'enseignement tout en conservant un niveau d'exigence permettant à quelques-uns d'entre eux de poursuivre en doctorat dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

La recherche a pour buts d'outiller et de donner des clés de compréhension des méthodes de recherches et d'approfondir différents savoirs : scolaires, disciplinaires, institutionnels, sociologiques et historiques.

L'ambition est de rendre les futurs enseignants capables de compléter et d'actualiser leurs connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques tout au long de leur carrière.

Trois entrées vont permettre cet approfondissement : l'élève, l'enseignant, et les systèmes éducatifs. Celles-ci sont déjà présentes dans des unités d'enseignement du master, disciplinaires ou transversales (culture disciplinaire, didactique, connaissances des publics et des institutions scolaires). Il s'agit là de les approfondir par la recherche, en favorisant un changement de posture des étudiants sur des questions professionnelles.

Des séminaires de recherche dans chacune de ces trois entrées (l'élève, l'enseignant, les systèmes éducatifs) sont proposés en M1, ainsi que des TP d'accompagnement, permettant aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et de se familiariser avec les cadres théoriques de la recherche en éducation, et ainsi de définir leur objet d'étude, leur problématique et leur méthodologie de recherche. Les TP ont également pour vocation d'initier les étudiants au genre d'écrit « mémoire de master ». En M2, l'accent est mis sur l'accompagnement à l'écriture et à l'expérimentation des étudiants (format TP), dans le prolongement du TER de M1. Un directeur de mémoire est attribué en M2 à chaque étudiant, en fonction de sa problématique et de la localisation de son stage, dans la mesure du possible (contraintes géographiques à prendre en compte du fait de l'étendue de l'académie). Le terrain pour l'expérimentation du mémoire est précautionneusement

choisi en M2, afin de ne pas éloigner le stagiaire de la perspective professionnelle dans laquelle il est inscrit. Dans ce cadre, quatre UE réparties sur les deux années de master vont engager les étudiants dans un processus de recherche. La temporalité de ces UE, en M1 et M2, suit quatre grandes étapes pour accompagner les étudiants dans la construction et la rédaction du mémoire de master :

- définition de l'objet d'étude et d'une (ou plusieurs) question(s) de recherche précise(s), revue de littérature (semestres 1 et 2) ;
- construction de la problématique (semestres 1 et 2) ;
- définition d'une méthodologie de recherche, et rédaction du TER (semestre 2) ;
- expérimentation et analyse des données, rédaction du mémoire (semestres 3 et 4).

L'initiation à la recherche comprend également la participation des étudiants à des manifestations scientifiques (rendez-vous de l'ESPE, conférences IREM, conférences en ligne ...).

3.5.3.3. Structuration recherche en éducation

Le projet vie scientifique de l'ESPE approuvé par le COSP et le conseil d'école vise les trois objectifs suivants :

- la diffusion des résultats de la recherche en éducation ;
- la collaboration entre chercheurs et professionnels de l'éducation et de la formation ;
- le développement de synergies entre chercheurs de différentes équipes de recherche de l'URCA autour de questions d'éducation et/ou de formation.

La mise en œuvre de ce projet vie scientifique est assurée par un chargé de mission.

Modalités de mise en œuvre

- Diffusion des résultats de la recherche en éducation

- « Les rendez-vous de l'éducation et de la formation en Champagne-Ardenne »

L'ESPE propose chaque année un cycle de conférences. Le principe de ce cycle est d'avoir un chercheur extérieur à l'URCA puis trois ou quatre conférences qui mettent en avant les travaux de chercheurs de l'URCA. Chaque chercheur est invité à mettre en lien ses travaux avec une problématique « éducation et formation ». Organisées les mercredis en fin de journée, ces conférences d'une durée d'une heure et demie sont accessibles à un large public et peuvent être suivies en visioconférence à partir des cinq sites de l'ESPE.

- Création d'une page web dédiée à la recherche sur le site de l'ESPE

Cette page permet de diffuser l'actualité de la vie scientifique au sein de l'ESPE et de relayer des manifestations et des appels à projets en éducation. Une série de liens offre la possibilité d'accéder aux sites des différentes équipes de recherche qui adossent les masters MEEF.

- Collaboration entre chercheurs et professionnels de l'éducation et de la formation

Les ateliers de formation à et par la recherche (AFAPR). Chaque « atelier » est constitué par un groupe pluri-catégoriel piloté par un ou deux enseignants-chercheurs de l'ESPE. Ces ateliers ont comme objectif de favoriser le développement professionnel des acteurs de l'éducation et de la formation. Le travail de recherche se construit à partir d'un questionnement professionnel.

- Développement de synergies entre chercheurs de différentes équipes de l'URCA

L'atteinte de cet objectif passe par l'organisation de journées d'études, comme par exemple « La formation à la recherche dans les masters MEEF : mémoire, dispositifs, intervenants ».

- Pour la prochaine accréditation, l'enjeu majeur est la structuration de la recherche en éducation et formation à l'échelle de la région Grand Est à travers la possibilité de créer un **Institut Carnot de l'Éducation (ICÉ) Grand Est**.

Structure d'échanges, de dialogue et de construction de projets communs entre monde scolaire et monde de la recherche, au service des élèves, autour des pratiques pédagogiques, en partant des interrogations des équipes au sein des établissements, l'ICÉ Grand Est a pour ambition de développer les

liens entre la recherche et les professionnels de l'éducation et de la formation sur l'ensemble du territoire.

Sous l'impulsion des trois ESPE de la région Grand Est et avec le soutien des universités de Lorraine, de Strasbourg, de Haute-Alsace, de Reims Champagne-Ardenne et des Rectorats des trois académies concernées, il a été décidé de lancer l'étude du déploiement d'un ICÉ en région Grand Est.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et les résultats sont en cours d'analyse (juin 2017). Ce travail va permettre de définir le projet scientifique de l'ICÉ Grand Est structuré autour d'axes thématiques. Si le modèle économique reste à établir, la dynamique générée par l'appel à manifestation d'intérêt (130 dossiers déposés au niveau Grand Est, 24 sur l'académie de Reims) montre la volonté des équipes de recherche et des acteurs de terrain de travailler ensemble.

3.5.4. Partenariats Internationaux et doubles diplômes

Dans le cadre de l'espace éducatif européen et plus généralement international, l'ESPE de l'académie de Reims poursuit une ouverture internationale, en cohérence avec la politique développée dans ce domaine par l'URCA. Ainsi, l'ensemble des étudiants de la mention Premier degré suit un enseignement en éducation comparée et perspectives internationales, à hauteur de 12h TD.

Les partenariats internationaux permettent de développer de la mobilité d'études ou de la mobilité de stage (plus accessible compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'année de M1 en raison des concours).

Mobilités d'études

L'université de Koblenz-Landau et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sont des partenaires de mobilités d'études (entrantes et sortantes).

Mobilités de stages

Ce dispositif est un compromis entre l'ouverture indispensable sur l'international et les contraintes qui pèsent sur les étudiants concernant les concours de l'enseignement ou sur les fonctionnaires stagiaires.

L'ESPE de l'académie de Reims est liée par convention avec plusieurs universités partenaires. Ces partenariats permettent des échanges dans le cadre des mobilités de stage :

- Allemagne : Université de Koblenz-Landau (faculté d'éducation)
- Canada : UQAT au Québec (faculté d'éducation)
- Russie : Université d'Orel
- Russie : Université pédagogique de Nabjerejnye Tchelny, République du Tatarstan
- Angleterre : Newman University College (Birmingham)
- Cuba : Université des sciences pédagogiques de Pinar del Rio

Enfin, des Initiatives personnelles d'étudiants qui envisagent des stages dans des établissements étrangers (écoles ou lieux de formation) de leurs choix sont systématiquement étudiées, avec réponse positive lorsqu'il y a recevabilité du projet et éligibilité du lieu d'accueil.

En outre, la mention PIF, dans son parcours Conception, interventions et recherche en éducation et formation (CIREF), est le support pour la mise en œuvre de trois doubles diplômes de master en éducation, formation et développement professionnel dans le cadre du programme PREFALC (Programme Régional France Amérique Latine Caraïbes).

L'ESPE est acteur, au niveau du réseau des ESPE, de la mise en œuvre de nouveaux partenariats : accueil d'étudiants-enseignants mexicains commun à 10 ESPE, contribution au montage d'un consortium Erasmus Formation professionnelle afin de développer également les mobilités d'enseignants stagiaires.

4. Fiches AOF des mentions de master MEE et du DU « parcours adaptés »

Liste des fiches AOF annexées:

- Fiche AOF MENTION 1D
- Fiche AOF MENTION 2D
- Fiche AOF MENTION PIF
- Fiche AOF MENTION EE
- Fiche AOF DU MEEF 1D
- Fiche AOF DU MEEF 2D
- Fiche AOF DU MEEF EE
- Fiche AOF DU TC
- Fiche AOF DU SPSM
- Fiche AOF DU PEDA

5. Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution. Le tableau du budget de projet actualisé constitue l'annexe 1 du dossier. Il convient de s'assurer que le tableau est bien lisible.

Après un premier budget de projet élaboré en 2014, sur la base d'une concaténation d'informations, un groupe de travail a été mis en place au cours des deux dernières années et a permis d'élaborer le budget de projet sur la base d'indicateurs partagés pour l'année 2016-2017. C'est sur cette base que nous proposons une projection pour les années à venir (cf. documents annexés - note politique et tableaux).

6. ANNEXES

6.1. Annexe 1 : Tableau du budget de projet actualisé.

6.2. Annexe 2 : *Tableaux à compléter (modèles joints à ce dossier) : 4 tableaux, à compléter pour chaque mention de master MEEF.*

- Tableaux 1 : effectifs (1D, 2D, EE et PIF)
- Tableaux 2 : insertion et poursuite d'études (1D, 2D, EE et PIF)
- Tableaux 3 : unités d'enseignement
- Tableaux 4 : équipes pédagogiques. Le tronc commun (CPIS) faisant l'objet d'une mutualisation entre les différentes mentions, nous avons élaboré un fichier spécifique avec les intervenants.

6.3. Annexes autres : Convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

- Convention de partenariat

La convention « cadre » de partenariat pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue pour les personnels de l'Éducation Nationale, signée entre l'URCA et le rectorat a été intégrée dans le dossier d'accréditation dans sa version signée le 16 mars 2016.

Elle fera l'objet d'une révision dans le cadre de la nouvelle accréditation car un certain nombre d'éléments sont à modifier ou à intégrer. Par exemple :

- *La formation des M2 non alternants du 1er degré ne sera plus dispensée au sein de la mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » mais sera intégrée à la mention MEEF 1er degré.*
- *Les certifications CAPA-SH et 2-CASH sont remplacées par le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei).... Le CAFFA n'apparaît pas.*
- *Le dispositif du tutorat mixte a beaucoup évolué.*
- *Dans le titre dédié aux moyens, le modèle économique de la formation continue des personnels de l'éducation nationale est à repenser.*
- Cadrage tutorat mixte (version 2017-2018)
- Cadrage du mémoire (exemple actuel MEEF 1D)

ANNEXE 4

- **Relevé de décisions de la Commission
recherche du 12 Septembre 2017**



RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ

Séance du Mardi 12 Septembre 2017

1) Points d'information :

- Annonce du départ de Didier Marcotte, VP du CAC en charge de la politique scientifique, au 31/08/2017
- **Modification de la composition de la CR suite aux récents départs et nominations :**
Emmanuelle Henin remplace Didier Marcotte à compter du 01/09/2017 jusqu'au 30/09/2017, Éric Castagne remplace Emmanuelle Henin à compter du 01/10/2017, Laurent Derbouilles remplace William Bertucci à compter du 01/09/2017.
- **Bilan ANR 2017 et plan d'action ANR 2018 :**
Une synthèse des projets retenus au second tour dans le cadre de l'appel 2017 est présentée en séance (annexe 1).
Les équipes de l'ANR devraient présenter le plan d'action 2018 dans les prochaines semaines sur Reims.
- **CPER 2015-2020 :**
Arbitrage réalisé au cours des dernières semaines en concertation avec l'UTT pour réduire l'enveloppe globale (19,3 millions d'€)
- **HCERES volet Recherche :**
28 rapports définitifs reçus – il manque uniquement le rapport de l'unité VieFra portée par D. Jolly
- **Dispositif Allocations 2018 :**
Le cadrage du dispositif Allocations 2018 de l'URCA est en cours de préparation, il sera articulé avec le dispositif de soutien « contrat doctoral » de la Région Grand Est qui devrait être diffusé à l'automne.

2) Désignation des représentants de la CPRI Collège « Etudiants » :

La CR du 06/06/2017 a approuvé la désignation des représentants du collège Enseignants (Emmanuel Guillon et Helga Meise) et du collège BIATSS (Benoit Jarlot).

Deux sièges restent à pourvoir pour le collège Etudiants. En l'absence d'étudiants à la CR du 12/09, il n'y aura pas de représentant au sein du collège Etudiants.

3°) Demande de rattachement au CEREP présentée par Mme Laurence Dedieu :

Mme Laurence Dedieu (CNU 68), sans rattachement Recherche à ce jour, présente une demande de rattachement au CEREP.

Avis très favorable de la directrice du CEREP, Mme Nassira Hedjerassi

Avis très favorable du conseil d'unité du CEREP du 30/06/2017

Avis favorable du rapporteur de la CR, M. E. Ait Barka

*0 opposition,
0 abstention,
Approuvé à l'unanimité*

4°) Demande de subvention dans le cadre du dispositif « Acquisition de connaissances, animation et outils de gestion pour la protection des eaux souterraines » présentée par Mme Béatrice Marin :

Proposition de transmettre la demande de subvention avec avis favorable à la Région Grand Est après vote du CA de l'URCA :

*0 opposition,
0 abstention,
Approuvé à l'unanimité*

5°) Dispositif « Jeunes chercheurs » de la Région Grand Est :

Présentation des 4 dossiers de candidatures reçus au titre du dispositif « Jeunes chercheurs » de la Région Grand Est

- Dossier de candidature porté par C. Loscos / CRESTIC
- Dossier de candidature porté par L. Andreoletti / CARDIOVIR
- Dossier de candidature porté par A. Geffard / SEBIO
- Dossier de candidature porté par M. Molinari / LRN

Proposition de transmettre les 4 dossiers de candidature à la Région Grand Est :

*0 opposition,
0 abstention,
Approuvé à l'unanimité*

6°) Dispositif « Allocations 2017 » :

Proposition d'attribution des contrats doctoraux détaillée dans le fichier joint :

*0 opposition,
0 abstention,
Approuvé à l'unanimité*

7°) Questions diverses

Néant

ANNEXE 5

**- Délibération sur la désignation d'une
personnalité extérieure à la commission
éthique et déontologie**

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 19 Septembre 2017

Délibération n°- 2017 relative à la désignation d'une personnalité extérieure qualifiée pour la commission éthique et déontologie

Vu les Statuts de la Commission éthique et déontologie, et notamment son article 2-3,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation de M. Eric RAFFIN, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de la Cour d'Appel de Reims, en tant que personnalité extérieure au sein de la commission éthique et déontologie.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	
Membres en exercice	36	Membres représentés	
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs			

Décompte des suffrages

Votants		Pour		Contre		Abstentions	
---------	--	------	--	--------	--	-------------	--

Délibération adoptée/refusée

Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le :

Document mis en ligne le :